

# EXTENSION DE L'ECOLE DU VAL D'ARVE

LOCAUX SCOLAIRES, LOCAUX DE SOCIETES ET LOGEMENT DU CONCIERGE

Concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte – mars 2014

## **SOMMAIRE**

**pages**

Photo aérienne du site

2

Préface

3

Rapport du jury

5

Jugement des rendus

13

Recommandations du jury

15

Levée de l'anonymat

17

Projets rendus

24

Impressum

58



Photo aérienne du site

## PRÉFACE

Ces dernières années, la tendance à l'augmentation de la population sur Carouge s'est confirmée, fait qui s'est traduit par des nombreuses constructions et des projets de logements situés principalement en périphérie du Vieux-Carouge. On a vu ainsi naître, après le quartier de la Tambourine, les bâtiments de la Vigne-Rouge ainsi que la construction de nouveaux immeubles à la rue des Epinettes.

C'est actuellement le quartier de la Fontenette qui fait l'objet de mutation, avec notamment la construction des immeubles de la Fondation Emma Kammacher, face à la piscine de Carouge qui remplaceront bientôt le quartier des « familias ». Dans un futur proche, c'est sur ce périmètre de Carouge Est que se dessinent les nouveaux projets : la rue du Tunnel, l'îlot des Menuisiers, la cité Léopard, entre autres, vont connaître un très important développement en effet 2'000 nouveaux habitants y sont prévus.

Le développement d'une ville passe surtout par le développement de ses infrastructures qui doivent répondre de façon adéquate aux besoins de sa population actuelle et à venir. Crèches, équipements sportifs, sociaux et culturels, ou écoles doivent donc être pensés pour que le développement de Carouge puisse se dérouler de manière harmonieuse et que notre ville sarde conserve son « bon vivre ». La Ville de Carouge est ainsi fière de lancer un nouveau projet de construction d'un bâtiment public, nouvelle manifestation de son dynamisme et de sa volonté d'anticiper les exigences de demain.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le projet d'architecture d'extension de l'école du Val d'Arve. Stratégiquement situé entre des installations sportives existantes, des logements actuels et futurs, dans lesquels sont prévus des locaux parascolaires et un restaurant scolaire, cet édifice servira non seulement aux enfants, mais également à tous les carougeois et carougeoises. En effet, ce bâtiment abritera, bien évidemment des locaux scolaires, un logement pour le concierge, mais aussi des locaux pour une société sportive. Le sport, la culture (des locaux de musiques sont situés dans l'actuelle école) et l'éducation ne sont pas dissociés et permettront certainement de développer des synergies.

Ainsi, par la mise en œuvre du projet lauréat, la Ville de Carouge répondra aux besoins des sociétés carougeoises qui constituent des éléments essentiels à la vitalité de la Commune et permettra aussi aux générations naissantes de bénéficier des meilleurs moyens possibles pour construire le monde de demain.

**Stéphanie Lammar, Conseillère administrative déléguée**

## MOT DU PRÉSIDENT

Le projet d'extension de l'Ecole du Val d'Arve comprenant des locaux scolaires, de sociétés et un logement de fonction s'inscrit dans un contexte en mutation. Depuis plusieurs années d'importants projets et travaux sont en cours dans ce quartier, dont la construction voisine d'un ensemble de 335 logements qui entraînera une augmentation sensible de sa population.

Dès lors, la mise à disposition d'infrastructures publiques adaptées et de qualité se pose. Un excellent moyen de parvenir à cet objectif est d'explicitier la demande dans un programme et de questionner le site au travers du concours d'architecture. Ce processus permet grâce aux propositions qui parviennent au jury, de découvrir, de comprendre, d'évaluer des projets pour finalement proposer au Maître d'ouvrage, la solution la plus pertinente en vue de sa réalisation.

Conscient des enjeux, le Maître d'ouvrage a fait le choix de cette procédure et je le remercie sincèrement. En organisant un concours d'architecture ouvert SIA, l'opportunité a été offerte, à tous les professionnels, de présenter leurs visions du développement de l'Ecole du Val d'Arve, ceci dans un cadre bien défini, garantissant aux participants une parfaite égalité de traitement.

Au nom du jury, je remercie chaleureusement les architectes ayant participé à ce concours. Par leurs précieuses réflexions et à des degrés divers, ils ont alimenté le débat tout au long de la sélection des projets qui a mené au choix final.

La somme de travail des 37 projets admis au jugement est estimée à plusieurs milliers d'heures. Cet investissement est bien visible lorsque l'on compare la diversité et la richesse des propositions soumises au jury. L'ensemble de ce travail est aussi la garantie d'avoir exploré si ce n'est toutes, la très grande majorité des options envisageables.

Parmi les nombreuses contraintes, la complexité de la demande résidait certainement dans le choix d'une implantation et d'une volumétrie définissant des espaces extérieurs clairs et dans la maîtrise des liens architecturaux et fonctionnels entre le complexe scolaire existant et son extension. Dans ce sens, les attentes du jury ont été comblées par le niveau de certaines propositions.

Au terme du jugement et de l'attribution des prix et mentions, c'est avec satisfaction que je peux affirmer que ce concours aura grandement contribué à apporter une réponse de qualité à la future extension de l'Ecole du Val d'Arve.

**Antonio Gallina, Président du jury**

# RAPPORT DU JURY

## 01 MAÎTRE D'OUVRAGE ET ORGANISATEUR

Le Maître d'ouvrage du concours est la Ville de Carouge.

La préparation et l'organisation du concours ont été confiées à M. Pierre-Alain Dupraz architecte ETS FAS, Genève.

## 02 GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte, tel que défini par les articles 3, 5 et 6 du règlement SIA 142, édition 2009.

Ce concours doit permettre à la Ville de Carouge de choisir un projet d'architecture répondant au programme souhaité.

## 03 OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

La densification récente sur le site de la Fontenette et la croissance démographique de la Ville de Carouge entraînera à court terme une augmentation du nombre de classes pour l'accueil des élèves au sein de l'école primaire du Val d'Arve. Le réaménagement de l'école du Val d'Arve prévu pour intégrer des classes supplémentaires, entraînera la relocalisation de certaines salles du programme scolaire au sein d'une nouvelle construction dans le périmètre du préau de l'école, telles que l'aula, la salle de rythmique et la salle de jeux. D'autre part, la Commune doit également répondre aux besoins accrus des demandes en locaux de sociétés dans ce secteur. C'est pourquoi une synergie est recherchée pour mettre à disposition des usagers de l'école et des sociétés locales certains équipements utilisables en commun.

Des locaux dédiés à la pratique sportive du tennis de table (Tennis de Table de Carouge TTC), ainsi qu'un nouveau logement pour le concierge de l'école complètent le programme du concours.

Le programme prévoit l'agrandissement du préau de l'école en corollaire de l'augmentation du nombre de classes. La surface supplémentaire requise sera obtenue grâce à la mise à disposition d'une partie de la parcelle n° 3274, propriété de la Fondation Emma Kammacher, sous la forme d'une servitude d'usage.

Les modifications importantes sur la parcelle adjacente à l'école, dues à la construction des logements de la Fontenette, donnent aussi l'occasion au Maître d'ouvrage de requalifier les espaces des aménagements extérieurs aux abords de la parcelle.

Le projet d'aménagements de la route de Veyrier (redimensionnement des voies de circulation, parkings, arrêts TPG, pistes cyclables, trottoirs et arborisations) et la construction du nouveau bâtiment offrent une opportunité pour requalifier l'accès à l'école en marge de la zone mise à concours.

## 04 PROGRAMME DES LOCAUX

### Les locaux d'activités scolaires

Le programme des locaux d'activités scolaires comprennent :

- une aula / salle polyvalente,
- une salle de rythmique et une salle de jeux.

L'école utilise l'aula /salle polyvalente pour réunir les élèves de plusieurs classes pour une séance d'information ou pour la projection d'un film. Elle peut également servir pour les répétitions de la chorale ou la préparation de petits spectacles.

Elle est utilisée pour des séances avec les parents et/ou le corps enseignant, ainsi que pour les réunions du Conseil d'établissement.

Son utilisation a lieu pendant et hors des horaires scolaires.

En dehors des heures scolaires, la Ville de Carouge gérera le prêt ou la location ponctuelle de la salle à des associations locales pour des activités compatibles avec ses caractéristiques et l'équipement mis à disposition.

Les salles de jeux et de rythmique sont destinées aux plus jeunes élèves (1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> primaire). Les élèves plus grands, dès la 5<sup>ème</sup> primaire, utilisent la salle d'éducation physique. Pour cette raison une liaison sécurisée et protégée des intempéries et du froid est demandée entre ces deux salles et les salles de classe dans le bâtiment existant.

Des cours d'éducation musicale et de rythmique sont dispensés dans ces deux salles. La salle de rythmique se distingue de la salle de jeux par la présence d'espaliers. La forme des deux salles doit être proche du carré pour permettre la disposition en cercle des élèves lors des cours de rythmique (rondes).

Ces salles peuvent être mises à disposition d'associations en dehors des heures scolaires.

Des vestiaires avec douches sont donc nécessaires pour leur usage.

### Les locaux du Club de Tennis de Table de Carouge, TTC Carouge

Le TTC Carouge est une association sportive qui a pour but de favoriser le développement et la pratique du tennis de table en mettant notamment à la disposition de ses membres un local et le matériel approprié à la pratique de ce sport (art 1.2 des statuts).

Fondé en 1950, c'est aujourd'hui un des clubs les plus dynamiques de l'association genevoise AGTT comprenant 70 membres actifs dont 45 compétiteurs licenciés, 40 débutants-jeunesse et 30 aînés (soit 140 joueurs à ce jour).

Le club organise de nombreux cours hebdomadaires visant à augmenter le niveau moyen des compétiteurs pour toutes les classes d'âge. Ces efforts de formation, notamment dans le cadre de l'école de tennis de table, ont pour but de favoriser l'émergence de talents sportifs devant assurer la relève de l'élite du club.

Le club veille aussi à maintenir la diversité de ses membres. De compétiteurs à joueurs-loisir, de jeunes à aînés, messieurs et dames, le club s'attache à ce que la pratique du tennis de table soit ouverte à tous. La convivialité reste le maître mot du TTC Carouge.

Le club entend poursuivre son développement pour permettre la pratique du tennis de table au plus grand nombre. La réalisation de nouveaux locaux est aujourd'hui essentielle pour poursuivre cet objectif.

Le programme des locaux du club comprend :

- une salle de pratique du tennis de table de 300 m<sup>2</sup>,
- des vestiaires hommes, femmes et enfants,
- un espace de restauration, buvette ainsi qu'une cuisine,
- un bureau et une salle de réunions,
- des locaux de service et de stockage d'équipements.

### Le logement du concierge

Le concierge de l'école assure l'entretien courant des locaux scolaires. Il est également le répondant technique auprès des enseignants et de l'administration communale.

Il est présent sur le site durant les heures d'ouverture scolaires. Toutefois, son activité d'entretien des locaux est importante avant ou après les heures scolaires.

L'école du Val d'Arve comprend actuellement un logement adossé aux salles de classe, dans le corps principal de l'école. Le projet d'extension prévoit son annexion pour y créer des classes supplémentaires. En conséquence, le Maître d'ouvrage envisage son repositionnement dans le bâtiment à construire. Cette opportunité devrait permettre d'améliorer son habitabilité par rapport à sa situation antérieure, en veillant à ce que sa position et son accès bénéficient d'une meilleure privacité.

### Le préau

L'utilisation du préau et de son extension est réservée aux enfants pendant les heures scolaires et devient publique en dehors de celles-ci. Le préau constitue alors un parc public pour la population.

Avec 4 classes supplémentaires, l'augmentation des effectifs d'enfants nécessite un agrandissement proportionnel de la surface de récréation.

Après extension, le préau non-couvert de l'école doit totaliser une surface de 2'880 m<sup>2</sup> et 80 m<sup>2</sup> d'espace couvert.

Le périmètre du préau doit être délimité par un dispositif permettant ponctuellement le passage entre l'école et le parc de la résidence de la Fondation Emma Kammacher (FEK) afin que les enfants puissent se rendre au futur restaurant scolaire et aux locaux parascolaires situés aux rez-de-chaussée des nouveaux bâtiments de la FEK.

## 05 CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Le jury juge les projets rendus sur la base des critères suivants, qui ne sont pas exhaustifs et ne sont pas donnés dans l'ordre d'importance.

### Concept urbanistique

- insertion du projet dans le site,
- rapport entre le bâtiment et l'école existante, entre le bâtiment et l'espace public,
- qualité des espaces extérieurs, des accès et aménagements extérieurs.

### Qualité architecturale

- image du bâtiment,
- rapport entre volumes et espaces,
- suite et qualité des espaces intérieurs.

### Fonctionnement

- qualité des accès aux locaux des différents programmes,
- fonctionnement des locaux d'activités scolaires, de sociétés, de logement et sportives,
- relation entre les différentes activités et l'école existante,
- rapport entre les locaux et les espaces extérieurs,
- organisation des salles et de leurs activités,
- qualité des circulations internes.

### Economie

- rapport entre le projet présenté, ses qualités et son coût présumé,
- degré de rigueur économique du projet et de l'architecture proposée.

## 06 COMPOSITION DU JURY

### *Président*

Antonio Gallina	Architecte HES SIA	Neuchâtel
-----------------	--------------------	-----------

### *Membres*

Stéphanie Lammar	Conseillère administrative	Ville de Carouge
------------------	----------------------------	------------------

Jeannine de Haller Kellerhals	Conseillère administrative	Ville de Carouge
-------------------------------	----------------------------	------------------

Anne Hiltpold	Présidente du Conseil municipal	Ville de Carouge
---------------	---------------------------------	------------------

Grégoire Joannou	Architecte SIA - EAUG, Chef du Service constructions, entretien et sports (SCES),	Ville de Carouge
------------------	--	------------------

Marta Perucchi Graf	Architecte Directrice du Service logistique – DIP	Genève
---------------------	--	--------

Corinne Gobet Mahler	Directrice d'établissement Ecole du Val d'Arve – DIP	Carouge
----------------------	---	---------

Eric Dunant	Architecte EAUG SIA Vice-président de la Fondation Emma Kammacher	Chêne-Bougeries
-------------	---	-----------------

Sara Martin Camara	Architecte ETSA	Chêne-Bourg
--------------------	-----------------	-------------

Pierre-André Simonet	Architecte EPFZ SIA	Fribourg
----------------------	---------------------	----------

Damien Chevalley	Architecte EAUG FAS	Genève
------------------	---------------------	--------

### *Suppléants*

Pierre-Alain Dupraz	Architecte ETS FAS	Genève
---------------------	--------------------	--------

Philippe Waller	Architecte EAUG Chargé des nouvelles constructions (SCES)	Ville de Carouge
-----------------	--	------------------

### *Assistant technique*

Nicola Chong	Architecte ETS IAUG Bureau P.-A. Dupraz	Genève
--------------	--	--------

### *Spécialistes-conseils*

Raymond Marcelli	ancien Président du TTC Carouge	Vessy
Bastien Pellodi	Ingénieur civil HES Bureau Erbeia ingénierie	Carouge
Alain Mathez	Attaché de direction Police des constructions Office de l'Urbanisme	Genève

## 07 PRIX, MENTIONS ET INDEMNITÉS

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 100'000. – HT pour l'attribution d'environ 4 prix ou éventuelles mentions, dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142, édition 2009.

## 08 CALENDRIER DU CONCOURS

Lancement du concours	8 octobre 2013
Retrait de la maquette dès le	8 octobre 2013
Visite de l'école	6 novembre 2013
Questions des concurrents jusqu'au	8 novembre 2013
Réponses du jury aux questions	15 novembre 2013
Echéance du rendu des plans	7 février 2014
Echéance du rendu des maquettes	21 février 2014
Jugement du concours	12 et 13 mars 2014
Rapport final du jury et annonce officielle des résultats	2 avril 2014
Exposition des projets	3 au 15 avril 2014

## 09 CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

42 équipes d'architectes se sont inscrites au concours et ont payé la finance d'inscription.

Respect des délais

37 projets ont été remis au Maître d'ouvrage dans les délais exigés.

Respect de la présentation des documents et maquette.

37 projets respectent intégralement les exigences du cahier des charges de la présentation.

## 10 ANALYSE PRÉALABLE DES PROJETS

M. N. Chong du bureau P.-A. Dupraz architecte, organisateur du concours et assistant technique du jury, a réalisé l'analyse préalable des documents rendus les jours précédant le jugement.

Le jury au complet, composé de 11 membres, 2 suppléants et 1 assistant technique, s'est réuni le mercredi 12 mars 2014, de 9h00 à 18h00 et le jeudi 13 mars de 9h00 à 17h30, à l'Espace Grange-Collomb, à Carouge.

M. A. Gallina, président du jury, ouvre la séance à 9h00 et salue l'assemblée.

Avant que le jury ne prenne connaissance des projets exposés, le président invite M. N. Chong, organisateur du concours et assistant technique du jury, à faire part des résultats de son examen de conformité et de son analyse préalable des projets.

Il distribue à chacun des membres du jury un dossier d'analyse de tous les projets, élaboré en prenant compte des critères suivants :

- analyse des gabarits,
- conformité au PLQ n° 27880,
- respect des limites parcellaires,
- conformité au cahier des charges du programme,
- contrôle des quantités de base, surfaces et volumes,
- chiffrage des différences de surfaces par rapport à la moyenne des projets.

M. N. Chong commente le tableau comparatif des projets à l'intention du jury.

Le jury constate que tous les projets répondent dans les grandes lignes au cahier des charges et au programme des locaux. Des écarts sont relevés par rapport aux distances, aux limites, ainsi qu'aux limites de vis-à-vis entre ouvrages et hauteurs de gabarits.

## 11 PROJETS ADMIS AU JUGEMENT

Le jury considère que les projets qui ne respectent pas les distances aux limites des parcelles voisines n° 637 et n° 3274 ainsi que les hauteurs légales de construction, portent atteinte au droit des tiers. De ce fait, ils sont exclus de la répartition des prix.

Les 12 projets suivants sont admis au jugement mais exclus de la répartition des prix, à l'unanimité du jury. Ils pourront cependant faire l'objet d'une mention :

01	BABAR	16	LE PLOT
02	VIVEMENT LUNDI	21	LES TOUPIES
04	UNE BOITE POUR TOUS	24	UP
06	ET QUI LIBRE	25	DOMINO (02)
07	SITTING BULL	26	DEUCE [dju : s]
10	OBELIX	34	LE PAVILLION

Le jury considère également que les écarts aux limites de vis-à-vis entre les ouvrages projetés et l'école existante au sein de la parcelle n° 2505, appartenant à la Ville de Carouge, pourraient faire l'objet de demandes de dérogation. Il considère également que les écarts à la limite constructive des 15m à l'axe de la route de Veyrier pourraient faire l'objet de négociations ultérieures avec la Commune.

Ces faibles écarts ne justifient pas l'exclusion de ces projets pour l'attribution des prix.

Les 25 projets suivants sont donc admis au jugement et à la répartition des prix, à l'unanimité du jury :

03	LES NOUVELLES CONNEXIONS	22	PETER PONG
05	educ ACTION	23	WHIFF WAFF
08	LANTERNE MAGIQUE	27	JUMANJII
09	RACINE CAREE	28	FRAGMENTS
11	DOM-INO (01)	29	DOLINE
12	FACETTES	30	NUAGE
13	DESSUS & DESSOUS	31	'TIKUBE
14	CONTACT	32	L'ESPACE AERIEN
15	VALENTIN	33	PLUS PREAU
17	ALEPH	35	LUNETTES
18	VICTOR A.	36	CARAMEL RECTANGLE COLLE
19	LE SOL VIVANT	37	INSIDE OUT
20	PALAFITTE		

# JUGEMENT DES RENDUS

## 12 PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS

L'ensemble du jury prend connaissance des projets devant les plans et les maquettes avec les commentaires de l'organisateur du concours. Les critères de jugement sont rappelés par le Président du jury, M. A. Gallina. Les analyses et appréciations sont partagées collectivement par l'ensemble des membres du jury.

## 13 PREMIER TOUR DU JUGEMENT

A l'issue de la consultation, le jury procède à un premier tour d'élimination des projets jugés peu capables de répondre aux problèmes posés par le concours.

Il élimine ainsi les projets suivants :

01	BABAR	23	WHIFF WAFF
03	LES NOUVELLES CONNEXIONS	24	UP
08	LANTERNE MAGIQUE	25	DOMINO (02)
09	RACINE CAREE	28	FRAGMENTS
11	DOM-INO (01)	29	DOLINE
13	DESSUS & DESSOUS	30	NUAGE
15	VALENTIN	31	'TIKUBE
19	LE SOL VIVANT	36	CARAMEL RECTANGLE COLLE
21	LES TOUPIES		

## 14 DEUXIÈME TOUR DU JUGEMENT

Au second tour, le jury procède, avec l'assistance des experts, aux analyses détaillées des implantations, de la qualité des aménagements extérieurs ainsi que des fonctionnements internes des locaux projetés. Il évalue également la pertinence économique et technique des solutions proposées.

A l'issue de ces analyses, le jury décide d'éliminer les 11 projets suivants :

05	educ ACTION	20	PALAFITTE
06	ET QUI LIBRE	26	DEUCE [dju : s]
10	OBELIX	32	L'ESPACE AERIEN
12	FACETTES	33	PLUS PREAU
14	CONTACT	34	LE PAVILLION
16	LE PLOT		

## 15 TROISIÈME TOUR DU JUGEMENT

Dans un troisième tour et après discussions approfondies, le jury décide d'éliminer les 5 projets suivants, malgré certaines qualités sur le plan du concept urbanistique, de la qualité architecturale, du fonctionnement et de l'économie

04	UNE BOITE POUR TOUS	18	VICTOR A.
07	SITTING BULL	35	LUNETTES
17	ALEPH		

Le jury décide à l'unanimité que les 4 projets retenus à l'issue du troisième tour de jugement sont qualifiables pour l'attribution des prix et mentions.

## 16 TOUR DE REPÊCHAGE

Le président rappelle que la possibilité de repêcher un projet peut être prise en compte.

Toutefois, après avoir passé en revue l'ensemble des projets, le jury confirme la sélection retenue et décide de ne repêcher aucun projet.

## 17 ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS

Le jury s'accorde à reconnaître que 2 projets se distinguent des 2 autres par leur qualité. Il décide de les récompenser par la répartition de la somme globale à disposition pour les prix et mentions.

## 18 CLASSEMENT DES PROJETS

Le jury désigne le lauréat du concours à l'unanimité

<b>1<sup>er</sup> rang</b>	<b>1<sup>er</sup> prix</b>	<b>37</b>	<b>INSIDE OUT</b>	<b>CHF 36'000.- HT</b>
----------------------------	----------------------------	-----------	-------------------	------------------------

Il décide ensuite, toujours à la l'unanimité, de la suite du classement

<b>2<sup>ème</sup> rang</b>	<b>1<sup>ère</sup> mention</b>	<b>2</b>	<b>VIVEMENT LUNDI</b>	<b>CHF 32'000.- HT</b>
<b>3<sup>ème</sup> rang</b>	<b>2<sup>ème</sup> prix</b>	<b>27</b>	<b>JUMANJII</b>	<b>CHF 22'000.- HT</b>
<b>4<sup>ème</sup> rang</b>	<b>3<sup>ème</sup> prix</b>	<b>22</b>	<b>PETER PONG</b>	<b>CHF 10'000.- HT</b>

## 19 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie tous les concurrents pour leur participation au concours. Il relève l'intérêt qu'a suscité ce concours au travers du nombre de projets rendus et de leurs provenances très diverses.

Il félicite particulièrement le lauréat, auteur du projet **37 INSIDE OUT**, pour la volumétrie compacte du bâtiment hors-sol et la qualité de son implantation dans le site qui génère des espaces de préaux généreux et bien articulés.

Le jury a estimé que la compacité générale du projet était susceptible de répondre aux objectifs économiques fixés par le Maître d'ouvrage tout en facilitant sa mise en œuvre dans le contexte d'une école en fonctionnement.

Si le jury a apprécié la clarté d'organisation des accès publics et scolaires ainsi que la qualité des espaces à vocation scolaire, il recommande l'optimisation des points suivants lors de l'étude :

- la liaison au sous-sol entre l'école existante et le futur bâtiment doit garantir l'autonomie de fonctionnement des locaux du Tennis de Table de Carouge ainsi que des locaux de pratiques musicales.
- la disposition des vestiaires du TTC, devrait permettre un accès direct à la salle de pratique sportive.

**Il recommande à l'unanimité au Maître d'ouvrage l'attribution d'un mandat d'étude et de réalisation aux auteurs du projet classé au 1<sup>er</sup> rang et qui ont reçu le 1<sup>er</sup> prix.**

20 APPROBATION DU JURY

**Extension de l'Ecole du Val d'Arve**  
Jugement du concours de projets d'architecture  
à un degré en procédure ouverte

**Signature pour approbation du jury**

Projet Lauréat du concours : **INSIDE OUT.**

**Président du jury**

Antonio Gallina



**Membres**

Séphanie Lammar

Jeannine de Haller Kellerhals

Anne Hiltpold

Grégoire Joannou

Marta Perucchi Graf

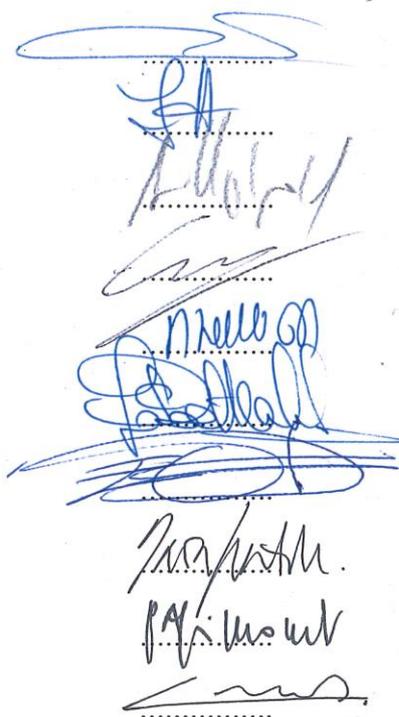
Corinne Gobet Malher

Eric Dunant

Sara Martin Camara

Pierre-André Simonet

Damien Chevalley



**Suppléants**

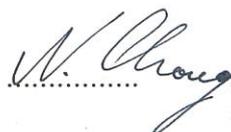
Pierre-Alain Dupraz

Philippe Waller



**Assistant technique**

Nicola Chong



21 LEVÉE DE L'ANONYMAT

Le jeudi 13 mars, à 17h30, le président procède à l'ouverture des enveloppes cachetées pour révéler les noms des auteurs.

**1<sup>er</sup> rang**      **1<sup>er</sup> prix**  
INSIDE OUT

**JEAN-BAPTISTE BRUDERER ARCHITECTE ETHZ**  
Avenue de la Praille 55, 1227 Carouge  
**Collaborateurs**  
Vincent Freimuller, Boss ingénieurs

**2<sup>ème</sup> rang**      **1<sup>ère</sup> mention**  
VIVEMENT LUNDI

**CRISTOBAL + MONACO ARQUITECTOS**  
et  
**HELENA AGUILAR**  
Calle Ferraz 3, 5<sup>º</sup>izq  
28008 Madrid, Espagne  
**Collaborateurs**  
Juan Ramón Cristóbal Mayoral  
Francesco Monaco  
Helena Aguilar Balea

**3<sup>ème</sup> rang**      **2<sup>ème</sup> prix**  
JUMANJII

**ANDEREGG RINALDI & ARCHITECTES ASS. SA**  
Daniel Rinaldi  
Rue des Mouettes 11, 1227 Acacias  
**Collaborateurs**  
Pascal Anderegg, Romain Meylan,  
Guillaume Mathieu, Thomas Potier, Benoît Frignani,  
Liliana Rosa

**4<sup>ème</sup> rang**      **3<sup>ème</sup> prix**  
PETER PONG

**BUNQ SA**  
Laurent Gaille  
Rue de Saint-Jean 32, 1260 Nyon  
**Collaborateurs**  
Julien Grisel, Philippe Gloor, Nicolas Olivier,  
Cyril Lecoultre, Laure Meyer

Les projets suivants sont ensuite listés par ordre d'enregistrement des rendus.

01  
BABAR

**NICOLA BRAGHIERI**  
Via Mantova 13, 20135 Milano, Italie  
**Collaborateurs**  
Andrea Palmieri, Alessandra Naitana,  
Chiara Novelli, Alessandra Spada

03  
LES NOUVELLES CONNEXIONS

**SOSSIO DEVITA Architetto**  
Soccio Devita  
Via Trento 50, Frattamaggiore, Napoli, Italie  
**Collaborateur**  
Vincenzo Vignola

04  
UNE BOITE POUR TOUS

**FRPO – RODRIGUEZ & ORIOL ARQUITECTOS SLP**  
Pablo Oriol  
Cea Bermudez 65 8d, 28003 Madrid, Espagne  
**Collaborateurs**  
Fernado Rodriguez, Pablo Sequero,  
Inés Olavarrieta, María Domínguez, Carmen Sanz

05  
Educ ACTION

**CADEO ARCHITETTURA**  
Niccolo Cadeo  
Via Vittorio Emanuele II n°1, 25122 Brescia, Italie  
**Collaborateurs**  
Piero Cadeo, Andrea Pelizzari, Eleonora Chiaf,  
Damiano Mariotti

06  
ET QUI LIBRE

**ATELIER ARCHIPLEIN Sarl**  
Francis Jacquier  
Rue des Chaudronniers 14, 1204 Genève  
**Collaboratrices**  
Marlène Leroux, Julie Simoes

07  
SITTING BULL

**ATELIER D'ARCHITECTURE DARIUS GOLCHAN Sarl**  
Darius Golchan  
Rue de Lyon 114, 1203 Genève  
**Collaborateur**  
Fernando Gómez

08  
LANTERNE MAGIQUE

**ATELIER D'ARCHITECTURE BRODBECK-ROULET**  
Carlos Tan  
Rue du Pont-Neuf 12, 1227 Carouge  
**Collaborateurs**  
Rino Brodbeck, Enza Milone

09  
RACINE CARRÉE

**SIMONA DIRVADIU Architecte USI**  
Simona Dirvadiu  
Rue de Nantes 39, 75019 Paris, France

10  
OBELIX

**COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES Sarl**  
Diego Comamala  
Quai de la Sorne 1, 2800 Délémont  
**Collaborateur**  
Toufiq Ismail-Meyer

11  
DOM-INO

**GUIDO TRUFFER ARCHITECTE Sàrl**  
et  
**PATRICK GIROMINI Architecte UNIGE**  
Guido Truffer, Patrick Giromini  
Route d'Aire 140, 1219 Aire  
**Collaborateurs**  
Vincenzo Ariu, Sabrina Vallino

12  
FACETTES

**Mathias OSTERTAG Architecte**  
Mathias Ostertag  
Route de Meyrin 12 C, 1202 Genève  
**Collaborateurs**  
Alberto Rodriguez Nieto,  
José Fernandez Reymonde

13  
DESSUS & DESSOUS

**ZACE DESIGN, Division de ZACE Services SA**  
Thomas Zimmermann  
Chemin Neuf 48 A, 1028 Preverenges  
**Collaborateurs**  
Anna-Maria Simatou, S. Dendrou

14  
CONTACT

**CATHRIN TREBEJAHN architecte**  
Cathrin Trebejahr  
Chemin de la Gravière 8, 1227 Les Acacias  
**Collaborateurs**  
Thomas Jouffe, Beatriz Garcia

15  
VALENTIN

**ATELIER D'ARCHITECTURE  
NICOUCAR & STEININGER**  
Yasmin Nicoucar et Nicolas Steininger  
Rue des Moraines 18, 1227 Carouge  
**Collaborateurs**  
Sandrine Tornare, Renaud Clerel

16  
LE PLOT

**50/01 STUDIO D'ARCHITECTURE**

Julien Jouglet  
Cours Victor Hugo 29, 33000 Bordeaux, France  
**Collaboratrice**  
Anne-Gaël Cabillic-Jouglet

17  
ALEPH

**GARCÉS-DE SETA BONET ARCHITECTES SLP**  
et

**A-ARCHITECTES Sàrl**

François Joss  
Avenue Châtelaine 43, 1203 Genève  
**Collaborateurs**  
Jordi Garcés, Daria De Seta, Anna Bonet,  
Antonio Tartaglia, Jordi Calvet, Barbara Tirone,  
Anthony Joss

18  
VICTOR A.

**ENRICO PRATTI & LORENZO LOTTI**

**Architectes SIA FAS**

Enrico Pratti, Lorenzo Lotti  
Rue du Môle 38bis, 1201 Genève

19  
LE SOL VIVANT

**RONALD SIRIO ARCHITECTES**

Ronald Sirio  
Rue Diderot 27, 93100 Montreuil sous bois, France  
**Collaborateurs**  
Rached Sfaxi, Julie Vinois, Barbara Spitzer

20  
PALAFITTE

**REFFO BOLLINGER Sàrl**

David Reffo  
Rue du Beulet 4, 1203 Genève  
**Collaborateur**  
Thomas Bolliger

21  
LES TOUPIES

**D2 ARCHITECTES ET ASSOCIÉS SA**

Patrick Demuylder  
Route des Jeunes 5, 1227 Acacias  
**Collaborateurs**  
Anthony Hayward, Naoial Karimine,  
Patrick Henriques, Sylvia Braun

23  
WHIFF WAFF

**NOMOS GROUPEMENT D'ARCHITECTES**

Lucas Camponovo  
Rue Boissonnas 20, 1227 Les Acacias  
**Collaborateurs**  
Massimo Bianco, Katrien Vertenten

24  
UP

**COLLINFONTAINE ARCHITECTES Sàrl**  
et  
**HENDRIK VAN BOETZELAER Architecte**  
Didier Collin, Henrick van Boetzelaer  
Rue Ronzades 3, 1227 Acacias  
**Collaborateur**  
Balise Fontaine

25  
DOMINO

**ARCHITECH SA**  
Jean-Daniel Pasquettaz  
Route de Meyrin 12 A, 1202 Genève  
**Collaboratrices**  
Vanessa Munoz Castello, Isabel Stella Alvarez

26  
DEUCE [dju : u]

**CARNEIRO ARCHITECTES SA**  
Antonio Carneiro  
Avenue Cardinal Mermillod 36, 1227 Carouge  
**Collaborateurs**  
Daniela Quattropani, Javier Müller Lamothe,  
Maxime Coquet, Alex Contestabile

28  
FRAGMENTS

**ANGELO MASTROMARINI Architetto**  
Angelo Mastromarini  
Via Paolo Sacchi 44 , 10128 Torino, Italie  
**Collaborateurs**  
Ilia Dayuma, Roman Jauch

29  
DOLINE

**MCD ARCHITECTES**  
et  
**ASYMPTOTE ARCHITECTURE**  
Jean-Michel Droz-dit-Busset, Pascal Strübin  
Rue du Roveray 16, 1207 Genève  
**Collaborateurs**  
Blaise Cartier, Antonio Giordano, Mirson Arslani

30  
NUAGE

**HONEGGER & LAGNESE ARCHITECTES SA**  
Jean-Pierre Lagnese  
Rue Louis-de-Montfalcon 8, 1227 Carouge  
**Collaborateurs**  
David Gaston, Alexandre Soeiro, Marc Honneger,  
Gilbert Henchoz

31  
'TIKUBE

**LA NOURRICE – ATELIER D'ARCHITECTURE**  
Olivier Dollfus  
Rue Saint-Michel 57 f, 69007 Lyon, France

32  
L'ESPACE AÉRIEN

**JOAO EDGAR CARVALHO DA SILVA PONTES**

Joao Carvalho Pontes  
Rua Cândido Da Cunha, 182 2° esq.  
4750-276 Barcelos, Portugal

33  
PLUS PREAU

**ALFREDO MUMENTHALER Architecte DPLG**

et

**RAMÓN GONZÁLEZ CARBALLADA**

Alfredo Mumenthaler  
Avenue Rosemont 6, 1208 Genève

**Collaborateurs**

Alba Pérez Espiñeira, Iñaqi Garcia Arribas,  
Mathias Schütte, Fernando Pancorbo Lancharro

34  
LE PAVILLON

**BÄRG & MAREE Sàrl**

Sophie Marée, Valentine Bärq  
avenue de la Grenade 10 A, 1207 Genève

**Collaboratrice**

Eleonora Calcaterra

35  
LUNETTES

**THOMAS BREGMAN Architecte EPFL SIA**

Thomas Bregman  
Rue Prévost Martin 22, 1205 Genève

**Collaborateurs**

Jean-Baptiste Geley, Marius Guillemot, Valentin Thoniel,  
Marine Beaumanoir

36  
CAMEL RECTANGLE COLLÉ

**NICOLAS SENJARIC**

Route du Coin 220, 74160 Collonges-sous-Salève,  
France

**Collaborateur**

Gilles Stolz



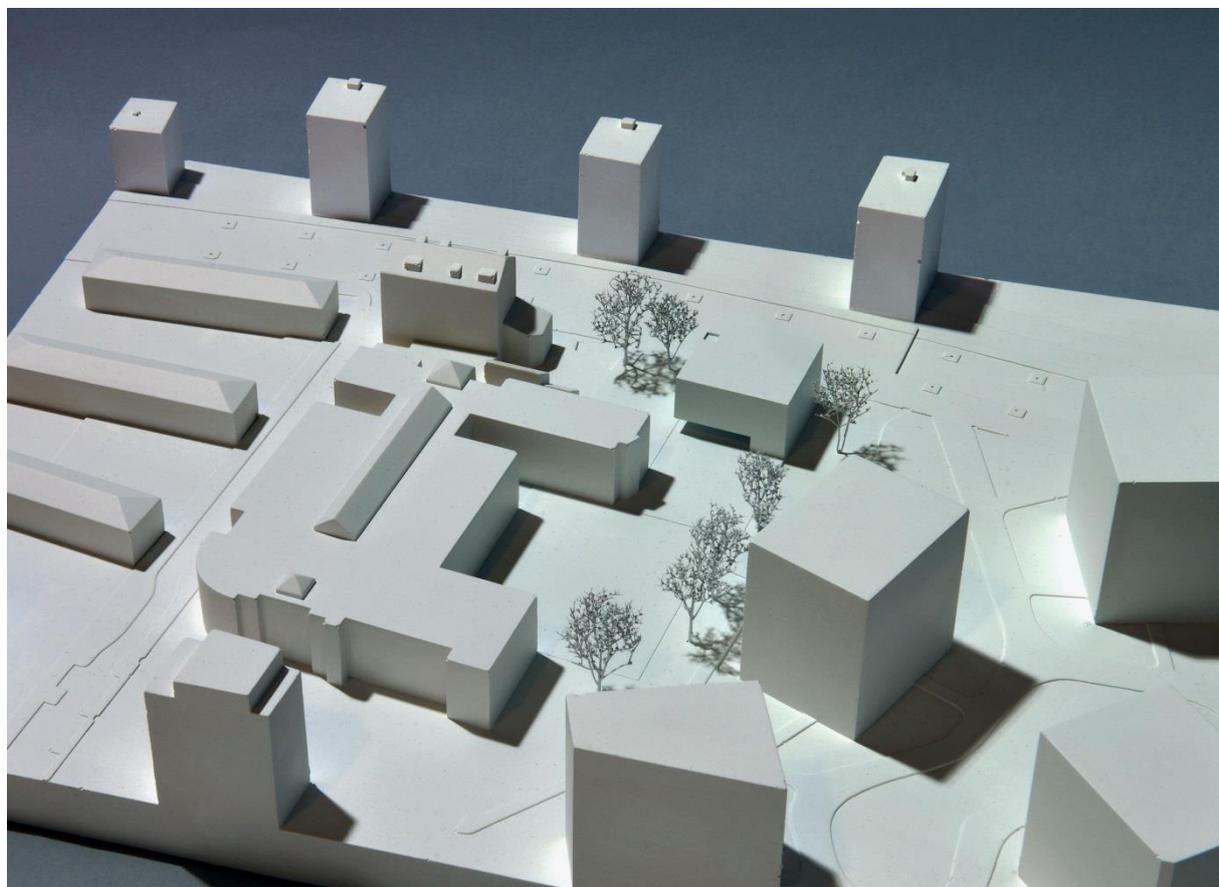
# PROJETS RENDUS

**1<sup>er</sup> rang**  
**1<sup>er</sup> prix**

**JEAN-BAPTISTE BRUDERER ARCHITECTE ETHZ**  
Avenue de la Praille 55, 1227 Carouge

**37**  
**INSIDE OUT**

**Collaborateurs**  
Vincent Freimuller, Boss ingénieurs



## COMMENTAIRES DU JURY

Le projet se distingue par son implantation précise à l'angle nord-est de la parcelle. Le volume respecte la distance de 15 mètres depuis l'axe de la route de Veyrier et s'inscrit de manière subtile dans la géométrie de l'école existante. Il affirme ainsi clairement son appartenance au groupe scolaire tout en dialoguant avec les logements placés le long de la chaussée. Le nouveau bâtiment fait office de filtre entre le programme public et celui de l'école et délimite de manière franche, le périmètre scolaire et son préau.

Cette stratégie est renforcée par des accès séparés et facilement reconnaissables, des différentes fonctions. Ainsi, l'accessibilité à l'appartement du concierge, au club de tennis de table ainsi qu'aux locaux de pratique instrumentale, est clairement identifiée en bordure de la route de Veyrier, par l'intermédiaire d'un porte-à-faux. Ce dispositif permet une séparation claire à l'entrée du site entre le public et l'école, puisque l'accès aux nouveaux locaux scolaires se fait à l'intérieur du périmètre en passant par le préau couvert, défini par un autre porte-à-faux.

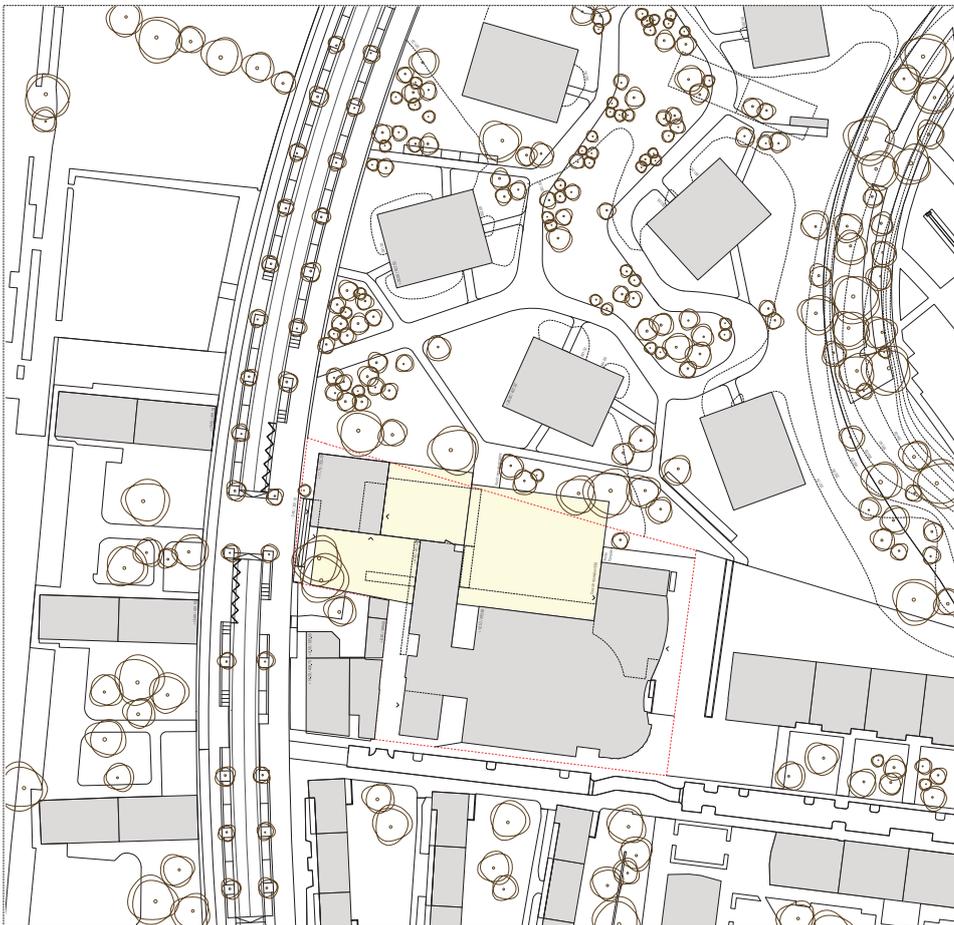
Le nouveau volume compact délimite la géométrie du préau de l'école en articulant deux nouvelles zones. La première, légèrement surélevée par rapport à la route de Veyrier, s'ouvre en diagonale vers la deuxième zone, inscrite dans le prolongement du préau existant. Le préau est ainsi articulé tout en étant unifié, profitant d'un rapport généreux avec la végétation de la parcelle de la Fondation Emma Kammacher. L'accès vers les locaux parascolaires y est clairement identifié.

La salle de rythmique et la salle de jeux sont placées côte à côte au premier étage. L'aula est située au deuxième étage et s'oriente sur le préau de l'école. Un escalier de secours est situé dans l'angle nord-est garantit la capacité d'accueil de cet espace majeur. L'appartement du concierge est en grande partie, orienté sur la parcelle des logements voisins et bénéficie ainsi d'une certaine autonomie et intimité. Le programme du club de tennis de table est situé au sous-sol. Les espaces de service (vestiaires, dépôts et techniques) sont compris sous le nouveau bâtiment, alors que la salle de jeux se développe sous le préau en rejoignant l'école existante. La convivialité de cette salle est assurée par la présence de la buvette.

L'escalier de distribution est généreux et spatialement intéressant. Néanmoins, puisqu'il tente de combiner les circulations publiques et scolaires, il n'apporte pas la réponse idéale concernant la séparation des flux, notamment entre le rez-de-chaussée et le sous-sol. Il en est de même pour le couloir de liaison en sous-sol, servant à la fois tant aux sociétés, qu'à la liaison interne et chauffée entre l'école existante et l'agrandissement. Les espaces dédiés au club de tennis de table demanderaient une plus grande autonomie, notamment entre les vestiaires et la salle principale. En revanche, les paliers de distribution des étages sont confortables, bien définis et parfaitement adaptés à la fréquentation des salles.

La structure est en béton armé. Les porte-à-faux sont assumés par les murs de refends de l'étage. Les façades sont constituées d'un revêtement extérieur en bois lasuré ainsi que d'un revêtement intérieur en bois ajouré, intégrant les armoires et les éléments techniques et servant d'absorbant phonique.

Le jury apprécie le parti simple, fort et cohérent de l'implantation de ce nouveau volume compact, définissant des espaces extérieurs de qualité. La relation qu'entretient ce nouveau bâtiment avec l'école existante est très convaincante. Le fonctionnement intérieur est efficace et pourrait être facilement amélioré. La compacité du projet vérifiée par un cube SIA situé bien en-dessous de la moyenne, démontre que ce projet se situe parmi les plus économiques.



**Le site et le lieu**

Comme la plupart des écoles de la région, le projet de construction de l'extension de l'école du Val d'Arve est le fruit d'un processus participatif. Les habitants du quartier ont été impliqués dès le début du projet, et ont pu exprimer leurs attentes et leurs besoins. Le projet a été conçu en étroite collaboration avec les parents d'élèves, les enseignants et les élus locaux.

**La nouvelle extension**

Le projet de construction de l'extension de l'école du Val d'Arve est le fruit d'un processus participatif. Les habitants du quartier ont été impliqués dès le début du projet, et ont pu exprimer leurs attentes et leurs besoins. Le projet a été conçu en étroite collaboration avec les parents d'élèves, les enseignants et les élus locaux.

**La mise en œuvre**

Le projet de construction de l'extension de l'école du Val d'Arve est le fruit d'un processus participatif. Les habitants du quartier ont été impliqués dès le début du projet, et ont pu exprimer leurs attentes et leurs besoins. Le projet a été conçu en étroite collaboration avec les parents d'élèves, les enseignants et les élus locaux.

**Le projet de construction**

Le projet de construction de l'extension de l'école du Val d'Arve est le fruit d'un processus participatif. Les habitants du quartier ont été impliqués dès le début du projet, et ont pu exprimer leurs attentes et leurs besoins. Le projet a été conçu en étroite collaboration avec les parents d'élèves, les enseignants et les élus locaux.

**Le projet de construction**

Le projet de construction de l'extension de l'école du Val d'Arve est le fruit d'un processus participatif. Les habitants du quartier ont été impliqués dès le début du projet, et ont pu exprimer leurs attentes et leurs besoins. Le projet a été conçu en étroite collaboration avec les parents d'élèves, les enseignants et les élus locaux.

**Le projet de construction**

Le projet de construction de l'extension de l'école du Val d'Arve est le fruit d'un processus participatif. Les habitants du quartier ont été impliqués dès le début du projet, et ont pu exprimer leurs attentes et leurs besoins. Le projet a été conçu en étroite collaboration avec les parents d'élèves, les enseignants et les élus locaux.

**Le projet de construction**

Le projet de construction de l'extension de l'école du Val d'Arve est le fruit d'un processus participatif. Les habitants du quartier ont été impliqués dès le début du projet, et ont pu exprimer leurs attentes et leurs besoins. Le projet a été conçu en étroite collaboration avec les parents d'élèves, les enseignants et les élus locaux.

**Le projet de construction**

Le projet de construction de l'extension de l'école du Val d'Arve est le fruit d'un processus participatif. Les habitants du quartier ont été impliqués dès le début du projet, et ont pu exprimer leurs attentes et leurs besoins. Le projet a été conçu en étroite collaboration avec les parents d'élèves, les enseignants et les élus locaux.

**Le projet de construction**

Le projet de construction de l'extension de l'école du Val d'Arve est le fruit d'un processus participatif. Les habitants du quartier ont été impliqués dès le début du projet, et ont pu exprimer leurs attentes et leurs besoins. Le projet a été conçu en étroite collaboration avec les parents d'élèves, les enseignants et les élus locaux.









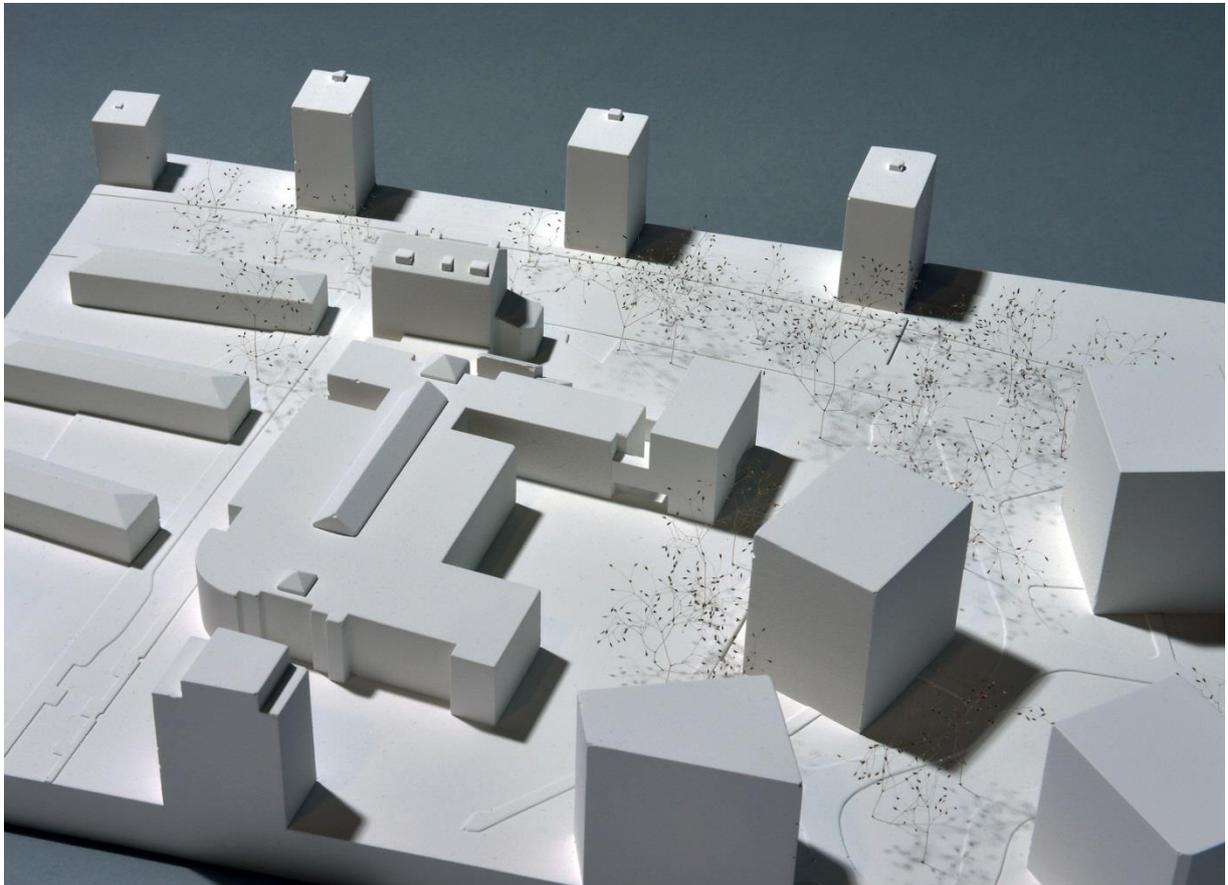
**2<sup>ème</sup> rang**  
**1<sup>ère</sup> mention**

**CRISTOBAL + MONACO ARQUITECTOS**  
et  
**HELENA AGUILAR**

**02**  
**VIVEMENT LUNDI**

Calle Ferraz 3, 5<sup>º</sup>izq  
28008 Madrid, Espagne

**Collaborateurs**  
Juan Ramón Cristóbal Mayoral  
Francesco Monaco  
Helena Aguilar Balea



## COMMENTAIRES DU JURY

Le projet présente un volume simple et compact de 3 niveaux sur rez en adjonction de l'école existante. Le rez-de-chaussée fait office de distribution et de préau couvert. La grande perméabilité du rez et sa faible emprise au sol offre une échappée visuelle entre la partie nord et sud du préau. Le candidat propose un traitement différencié des préaux en conférant un caractère public à ces espaces par l'aménagement de places de jeux le long de la route de Veyrier, Le volume est relié à l'école au premier niveau par un passage chauffé.

Le jury relève toutefois que le projet déroge à la hauteur de gabarit en limite avec la parcelle n° 3274 appartenant à la FEK.

La qualité des distributions du programme est appréciable.

Le candidat propose 3 entrées clairement identifiables. La première assure l'accès privatif de l'appartement du concierge au 1<sup>er</sup> étage, la seconde permet l'indépendance des locaux scolaires en dehors des heures de cours au 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> niveau et enfin, la dernière distribue le TTC, l'EPI ainsi que la salle polyvalente au sous-sol par l'entremise d'un patio. L'accès aux personnes à mobilité réduite est assuré par un ascenseur reliant tous les niveaux de la proposition.

Il en résulte une excellente organisation du programme offrant toutes les liaisons et synergies demandées par le Maître d'ouvrage (relation du TTC à la salle de gymnastique existante, salle de rythmique et jeux directement liées à l'école, indépendance possible des fonctions scolaires).

Le programme du TTC est particulièrement bien traité par l'adjonction de la salle principale contre les dépôts de la salle de gymnastique, permettant ainsi une grande facilité de déplacement des participants lors des tournois. Le patio amène une lumière naturelle bienvenue dans les locaux du TTC et dans la salle polyvalente et met en relation les différents usagers (EPI, école, public et TTC) par l'espace supplémentaire extérieur proposé. Le jury relève aussi la cohérence architecturale de la façade avec l'organisation du plan proposé.

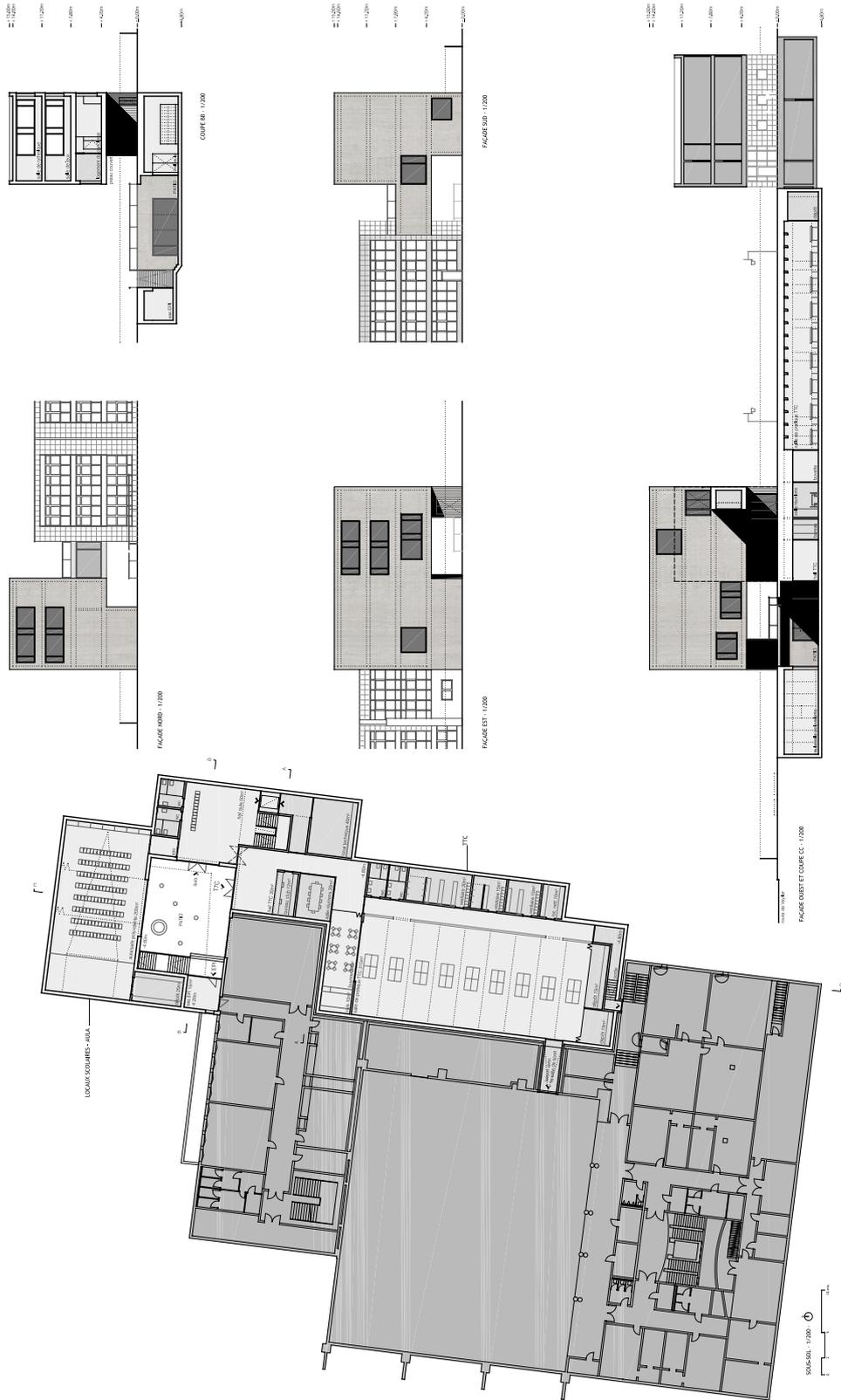
La modestie du volume hors-sol et la fonctionnalité générale du projet résultent d'une construction importante du sous-sol. Le volume bâti dépasse ainsi de beaucoup la moyenne observée (environ 2'000m<sup>3</sup>) et engendre des surcoûts importants (travaux spéciaux dus à la construction en sous-sol de la salle du TTC contre l'école existante).

D'autre part, en annexant la totalité du préau principal durant le chantier, le terrassement et l'emprise du chantier en sous-sol mettent en cause le fonctionnement de l'école durant le chantier.





Plan 3





3<sup>ème</sup> rang  
2<sup>ème</sup> prix

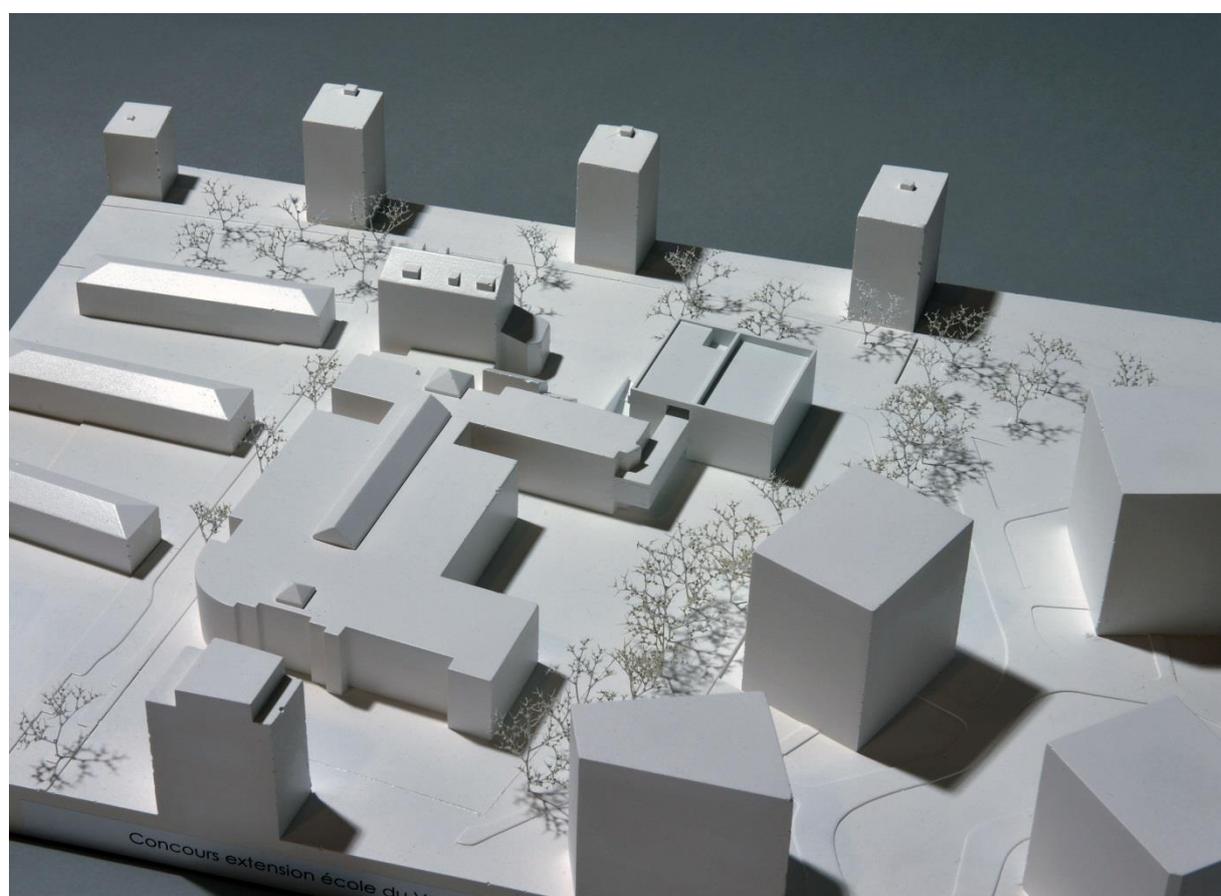
**ANDEREGG RINALDI & ARCHITECTES ASSOCIÉS SA**

Daniel Rinaldi,  
Rue de Veyrier 19, 1227 Carouge

27  
JUMAJII

**Collaborateurs**

Pascal Anderegg, Romain Meylan, Guillaume Mathieu,  
Thomas Potier, Benoît Frignani, Liliana Rosa



## COMMENTAIRES DU JURY

Le projet propose un volume compact qui s'implante à la lisière de l'espace public et organise ainsi de façon claire les accès depuis la route de Veyrier aux différentes entités définies dans le programme: espace scolaire, Tennis de Table de Carouge (TTC) et Espace de Pratique Instrumentale (EPI).

La position du nouveau bâtiment délimite et réorganise l'espace extérieur. À l'est, l'espace du préau se développe le long du parc des logements de la FEK en continuité avec le préau existant. À l'ouest, un large escalier permet l'accès aux locaux des deux sociétés regroupés en sous-sol: EPI et TTC. Cet accès généreux au sous-sol offre des qualités d'indépendance et de visibilité des espaces de sociétés depuis la rue. Toutefois son implantation coupe le lien au nord de l'école existante entre la rue Daniel-Gevril et l'espace du préau.

Les locaux du programme scolaire s'organisent de façon rationnelle dans le nouveau bâtiment et profitent d'une orientation favorable sur le parc de la FEK. Ils sont bien connectés au préau et à l'école existante par le biais d'espaces de distribution généreux et de qualité. Si la rue intérieure entre le nouveau bâtiment et l'existant est efficace d'un point de vue fonctionnel, le jury n'est pas convaincu par son traitement architectural et son accrochage sur le volume de l'école existante.

Le plan des locaux dédiés au TTC est particulièrement apprécié par le jury. La spatialité de la salle de pratique, bordée d'une galerie en gradins, est jugée très conviviale. Les fonctions annexes à la salle sont bien organisées et la connexion avec la salle de gymnastique existante est directe et fonctionnelle.

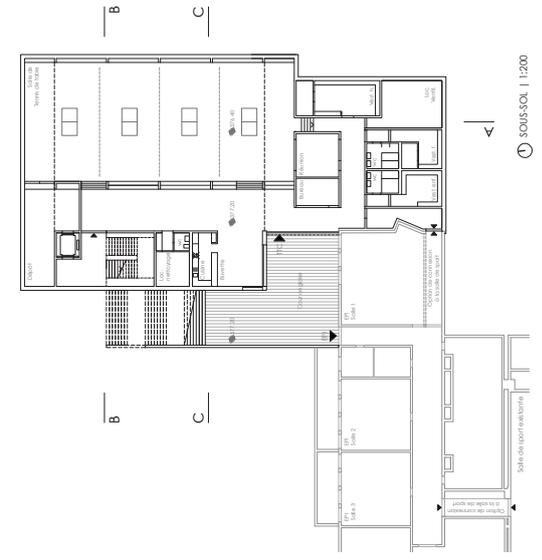
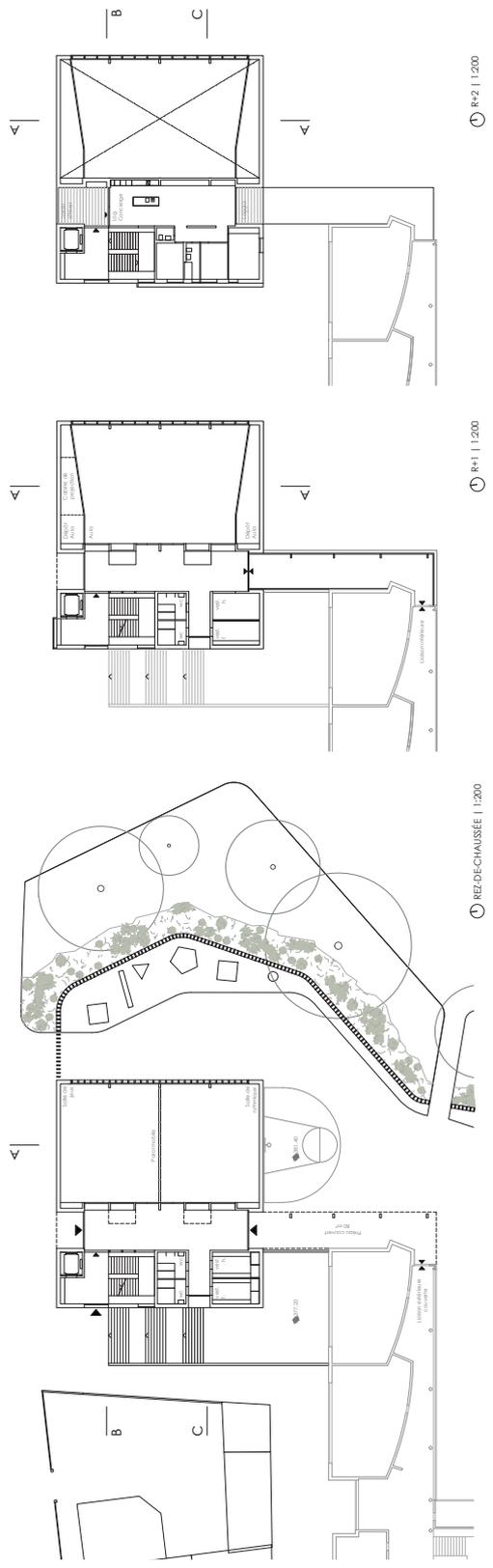
La conception structurelle du bâtiment est cohérente et les aspects constructifs bien maîtrisés. Néanmoins, la proposition de traitement des façades exprime une certaine complexité qui n'est pas cohérente avec la clarté de l'organisation intérieure.

L'implantation du nouveau volume à construire préserve la cour de récréation principale existante. Elle permet ainsi d'envisager favorablement le maintien en activité de l'école durant le chantier. Cette attention est remarquée par le jury. En revanche, le volume bâti est très élevé et soulève la question du respect de l'enveloppe budgétaire fixé par le Maître d'ouvrage.



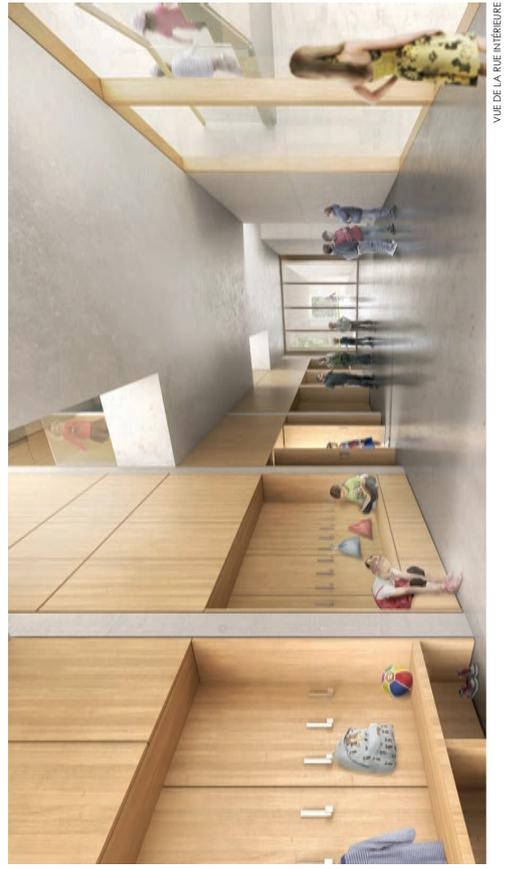
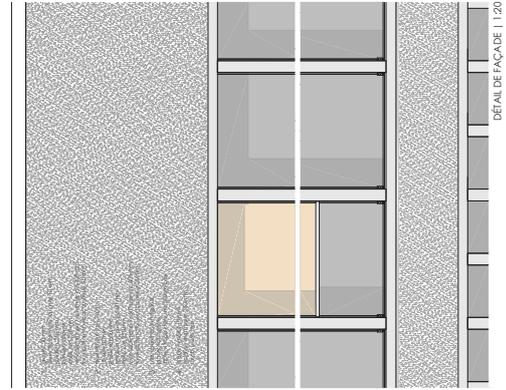
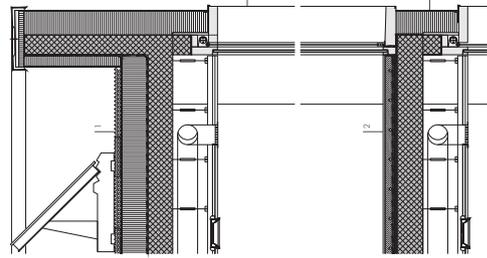
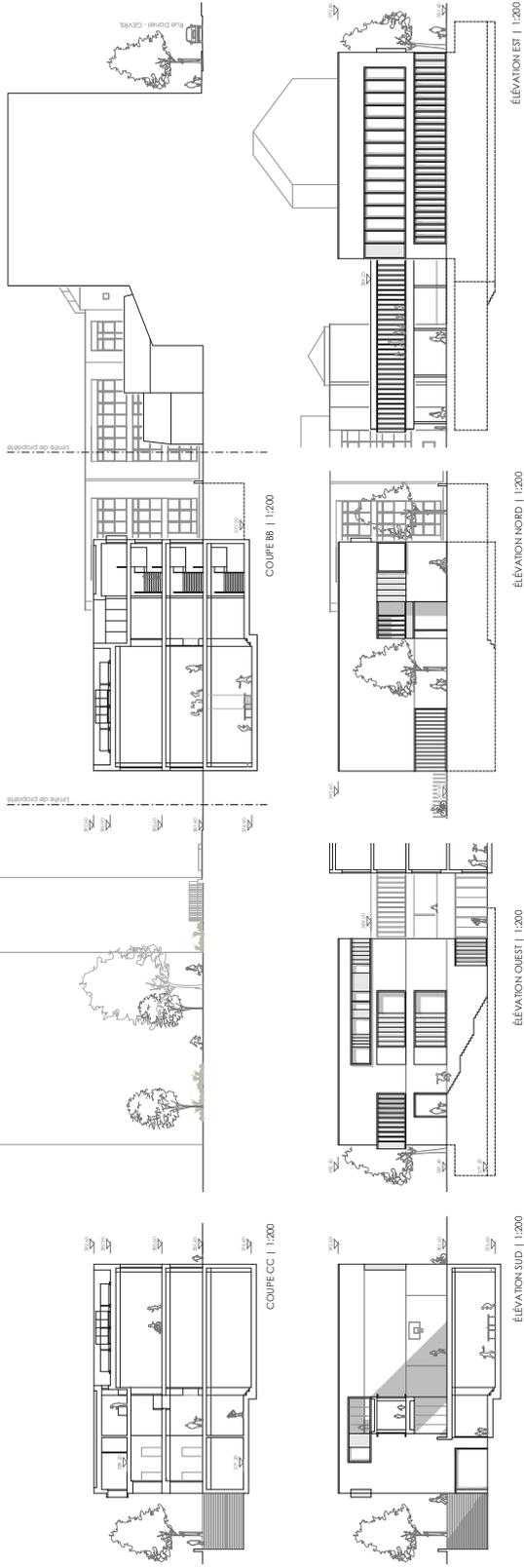
jumanjii | Concours extension école du Val d'Ave

Plan 2



Plan 3

jumanjii | Concours extension école du Val d'Arve



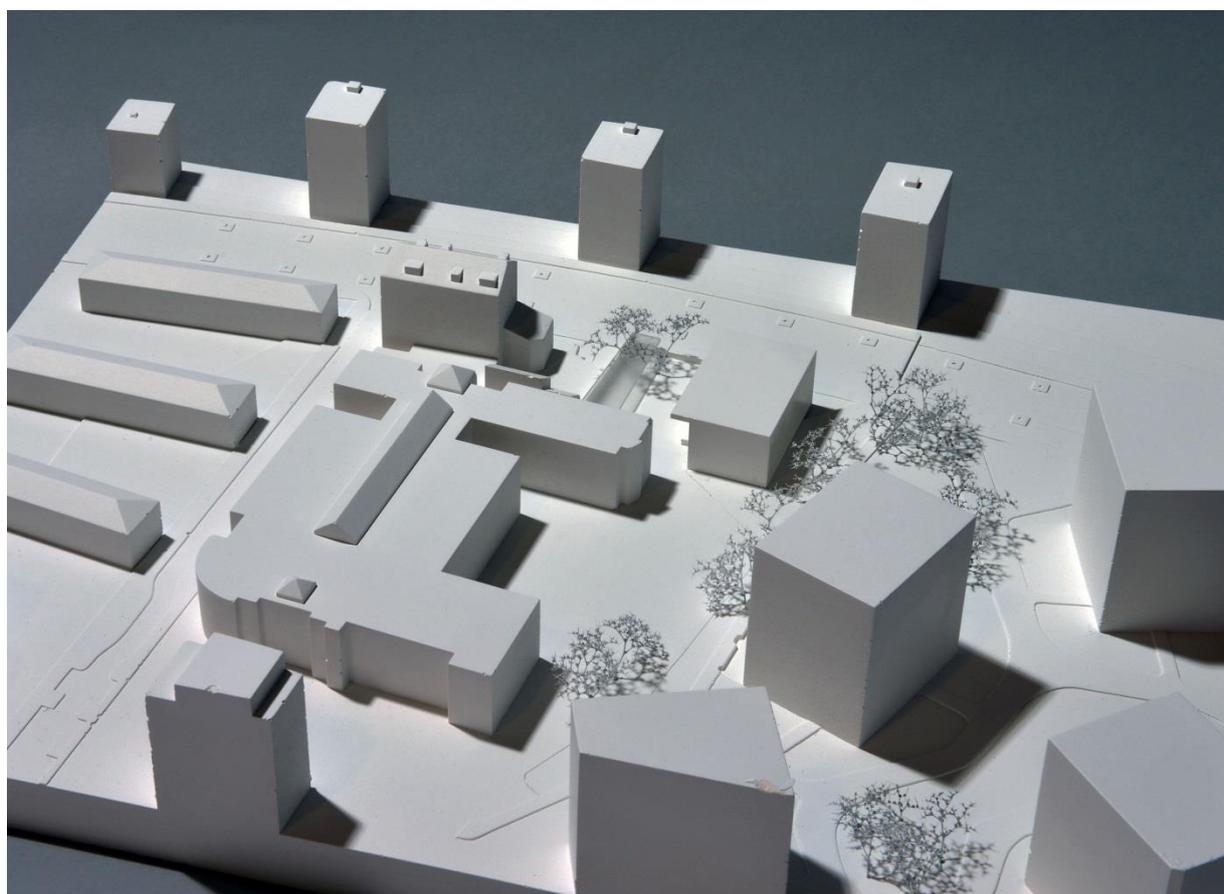


**4<sup>ème</sup> rang**  
**3<sup>ème</sup> prix**

**BUNQ SA**  
Laurent Gaille  
Rue de Saint-Jean 32, 1260 Nyon

**22**  
**PETER PONG**

**Collaborateurs**  
Julien Grisel, Philippe Gloor, Nicolas Olivier,  
Cyril Lecoultre, Laure Meyer



## COMMENTAIRES DU JURY

L'auteur du projet Peter Pong propose une forme compacte implantée précisément dans l'angle nord-est de la parcelle, qui contient l'ensemble du programme avec une extension minimale du sous-sol. Cette implantation évite un vis-à-vis difficile avec les classes de l'école existante. La construction proposée en bois est composée d'une structure de cadres poteaux-poutres rigides, répétitifs, économiques et empilés sur les 3 niveaux. C'est sur ses qualités d'implantation, de compacité et de simplicité constructive que le projet est convaincant. Son volume est inférieur de 17 % à la moyenne des projets concurrents.

Le préau couvert, accolé à la limite ouest, forme avec le nouveau bâtiment une cour d'accès ouverte sur la route de Veyrier. Celle-ci réunit les différentes entrées, pour l'EPI, le TTC, l'aula, les salles de rythmique et de jeux, permettant une utilisation indépendante de ces locaux, en dehors des heures d'ouverture de l'école. L'accès à l'aula est mis en évidence par un escalier extérieur un peu monumental sur la façade ouest. La grande longueur du projet entraîne son rapprochement sur l'angle de l'école et contribue à accentuer la séparation entre la nouvelle cour d'accès et le préau existant.

Les trois niveaux principaux accueillent au sous-sol les locaux du tennis de table, au rez-de-chaussée les salles de rythmique et de jeux, et au premier étage l'aula. Dans l'organisation du programme, l'auteur exploite habilement la double hauteur du sous-sol pour y intégrer les locaux annexes de la salle de pratique du tennis de table, la buvette étant située en galerie sur la salle de pratique. La double hauteur de l'aula au premier étage permet d'intégrer l'appartement du concierge au-dessus des locaux annexes à l'aula.

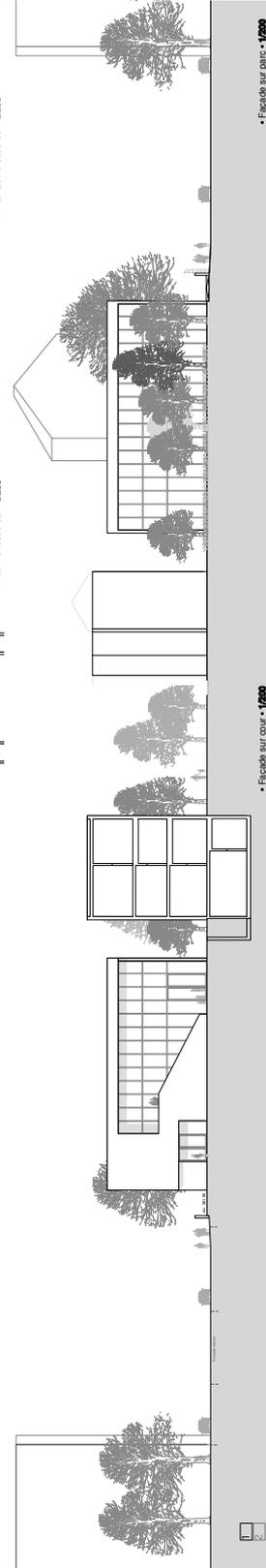
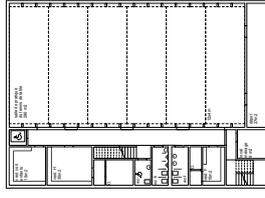
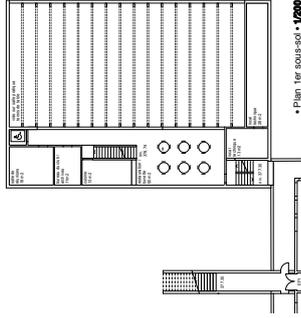
La typologie est claire. Les salles de rythmique et l'aula sont orientées à l'est, sur le parc, tout en bénéficiant d'un éclairage naturel traversant. Les différents locaux servants, placés au nord, font tampon avec la route de Veyrier. Une meilleure organisation de l'appartement du concierge, avec son escalier d'accès, aurait évité une orientation des chambres et de la cuisine au nord.

La solution de superposer les 2 escaliers (accès aula et accès TTC) est simple et efficace. Mais l'accès aux locaux du TTC, étriqué avec un escalier trop étroit, semble mal dimensionné. Sur deux étages, les locaux annexes du TTC imposent une grande profondeur, qui en touchant la nappe phréatique, entraîne des surcoûts importants, ou des modifications du projet par l'extension du sous-sol. La liaison demandée pour le TTC avec la salle de gymnastique existante est difficile par le franchissement d'un demi-niveau.

Le jury relève l'absence de liaison indépendante pour les élèves entre le bâtiment scolaire existant et les nouvelles salles du programme, les enfants devant passer par les locaux du TTC pour une liaison intérieure. Concernant la solution structurelle, il estime plus judicieux de réaliser l'ensemble du sous-sol en béton armé. Si la proposition en bois avec ses cadres porteurs est intéressante hors-sol, il juge le dessin des façades simpliste. La matérialité proposée n'est pas claire, la faïence est-elle posée sur le bois, sur le béton ?

D'une manière générale, la grande compacité de la proposition semble péjorer le fonctionnement idéal du projet.

CONCOURS DE PROJET D'ARCHITECTURE - EXTENSION ECOLE DU VAL DARVE - VILLE DE CAROLUJE  
 "Peter Pong"



Plan 1

CONCOURS DE PROJET D'ARCHITECTURE - EXTENSION ECOLE DU VAL D'ARVE - VILLE DE CAROUGE

"Peter Pong"



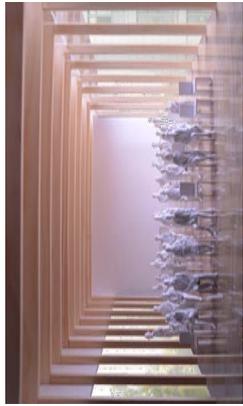
la cour •

**Implémentation**

Le projet est implanté dans le site existant, comme un volume compact délimitant une cour au cœur de la rue de Val d'Arve. Cette cour offre à l'école un couvert pour le plein. En dehors de la période hivernale, elle réunit les entrées pour TEP1, le TTC, l'aula et les salles de prématernelle.

**Organisation**

Afin d'obtenir un volume simple et compact, les trois espaces préexistants sont superposés et leurs accès sont indépendants. Le centre de la salle de table est au sous-sol; les salles de rythmique et de danse sont au rez-de-chaussée; les salles de prématernelle sont au premier. Chaque salle possède un accès indépendant et sécurisé de secours. Cela permet d'atteindre une situation favorable aux locaux. Ainsi, chaque grande salle peut accueillir une manifestation ou plus de 100 personnes.



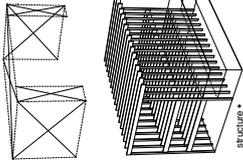
l'aula •

**Structure**

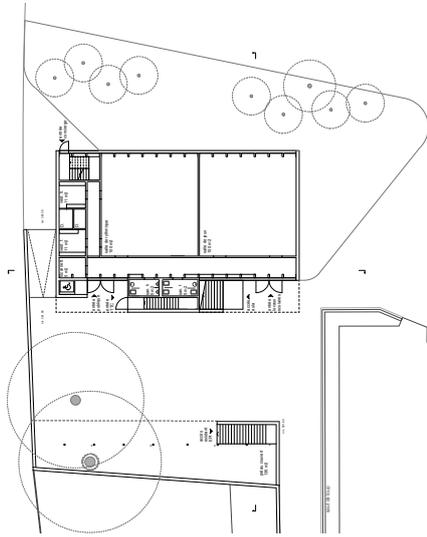
Les éléments de la structure du bâtiment sont conçus de manière à être compatibles avec les règles locales. Ils sont donc réalisés selon un rythme serré, permettant une élévation simple. Les murs sont en béton armé et les poteaux sont en bois. Le niveau de toiture est conçu comme un élément de liaison rigide permettant une continuité des efforts horizontaux et verticaux. La structure est conçue pour résister à la combinaison des effets défavorables de la neige, du vent et du séisme. Le bâtiment est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement. Les éléments de la structure sont réalisés en béton armé, ce qui permet de garantir la longévité de l'ouvrage. Les poteaux sont réalisés en bois, ce qui permet de bénéficier d'un bon apport de lumière naturelle à l'intérieur du bâtiment.

**Matériaux**

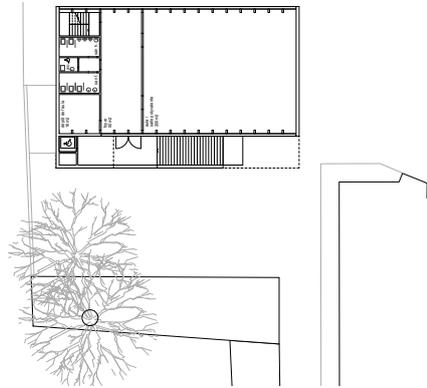
Le bâtiment est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur qualité et leur durabilité. Une peau composée de bois et de verre protège la structure en bois. Cette peau est réalisée en bois lamellé-collé, ce qui permet de garantir la longévité de l'ouvrage. Les poteaux sont réalisés en bois, ce qui permet de bénéficier d'un bon apport de lumière naturelle à l'intérieur du bâtiment.



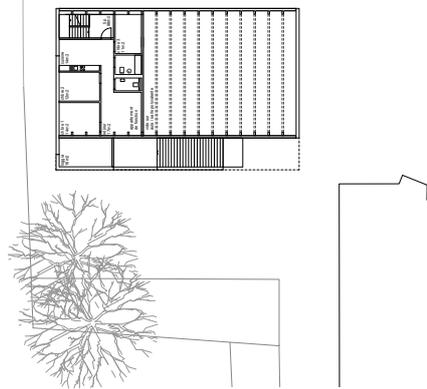
STRUCTURE •



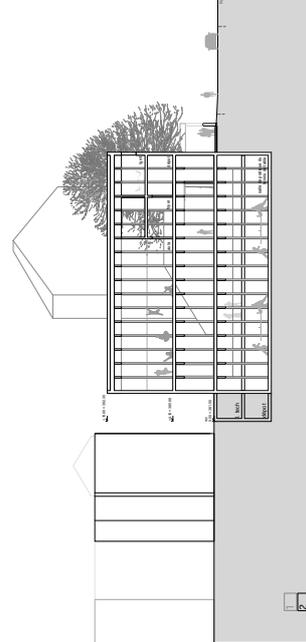
• Plan rez-de-chaussée • 1/200



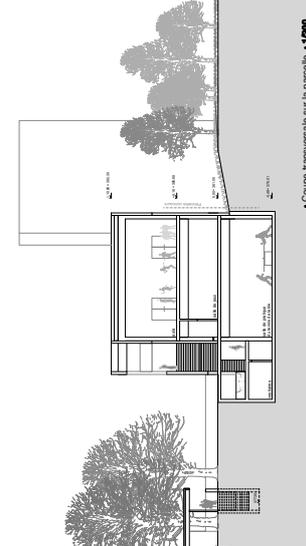
• Plan 1er étage • 1/200



• Plan 2ème étage • 1/200



• Coupe longitudinale • 1/200



• Coupe transversale sur la parcelle • 1/200

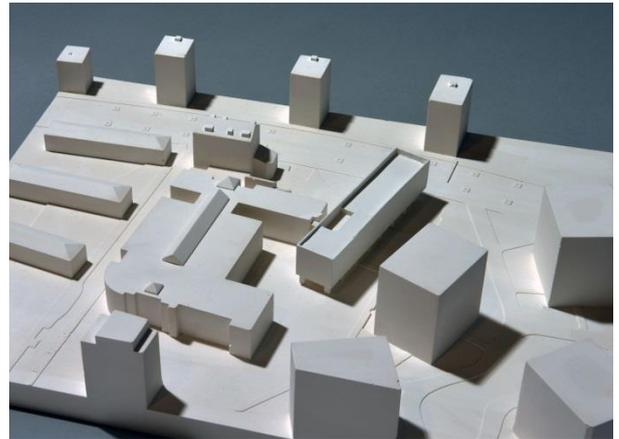
## PROJETS NON PRIMÉS

Les projets non primés sont présentés dans l'ordre de leur réception par l'organisateur

01  
BABAR

**NICOLA BRAGHERI**  
Via Mantova 13, 20135 Milano, Italie

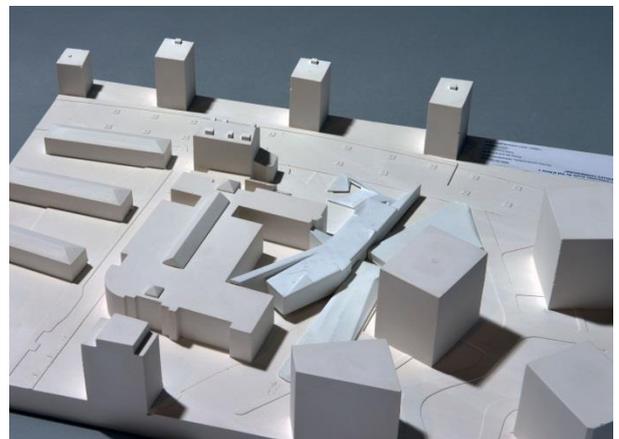
**Collaborateurs**  
Andrea Palmieri, Alessandra Naitana,  
Chiara Novelli, Alessandra Spada



03  
LES NOUVELLES CONNEXIONS

**SOSSIO DEVITA Architetto**  
Via Trento 50, Frattamaggiore, Napoli,  
Italie

**Collaborateur**  
Vincenzo Vignola



04

UNE BOITE POUR TOUS

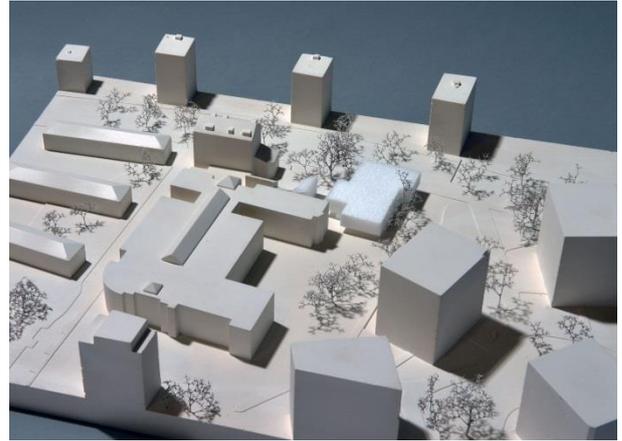
**FRPO – RODRIGUEZ & ORIOL  
ARQUITECTOS SLP**

Pablo Oriol

Cea Bermudez 65 8d, 28003 Madrid,  
Espagne

**Collaborateurs**

Fernando Rodriguez, Pablo Sequero,  
Inés Olavarrieta, María Domínguez,  
Carmen Sanz



05

Educ ACTION

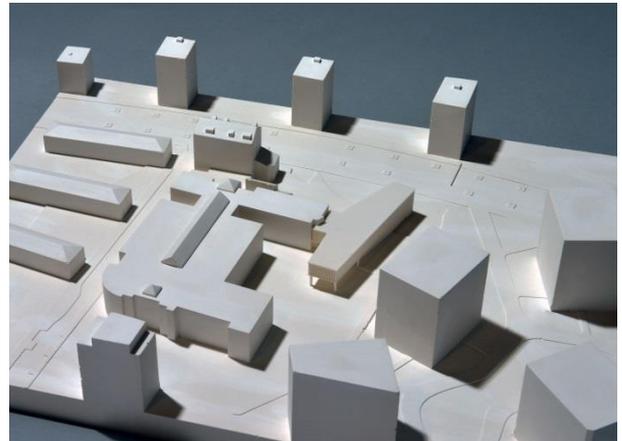
**CADEO ARCHITETTURA**

Niccolo Cadeo

Via Vittorio Emanuele II n°1,  
25122 Brescia, Italie

**Collaborateurs**

Piero Cadeo, Andrea Pelizzari,  
Eleonora Chiaf, Damiano Mariotti



06

ET QUI LIBRE

**ATELIER ARCHIPLEIN Sarl**

Francis Jacquier

Rue des Chaudronniers 14, 1204 Genève

**Collaboratrices**

Marlène Leroux, Julie Simoes



07

SITTING BULL

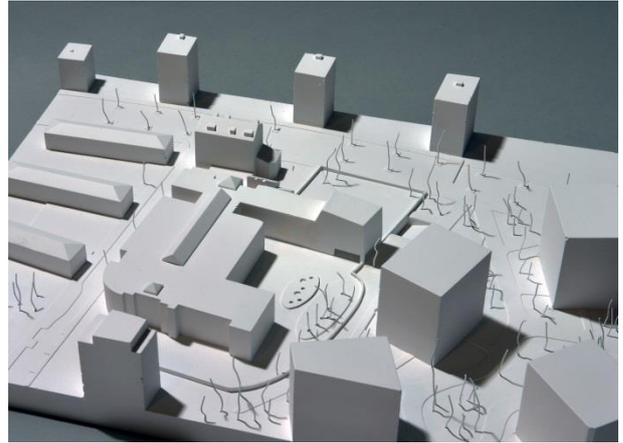
**ATELIER D'ARCHITECTURE  
DARIUS GOLCHAN Sàrl**

Darius Golchan

Rue de Lyon 114, 1203 Genève

**Collaborateur**

Fernando Gómez



08

LANTERNE MAGIQUE

**ATELIER D'ARCHITECTURE  
BRODBECK-ROULET SA**

Carlos Tan

Rue du Pont-Neuf 12, 1227 Carouge

**Collaborateurs**

Rino Brodbeck, Enza Milone



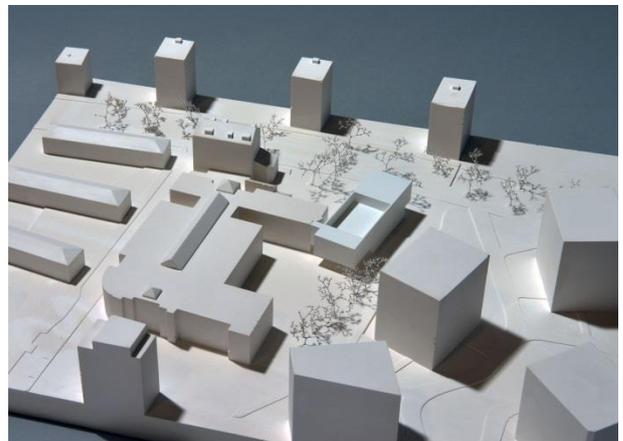
09

RACINE CARRÉE

**SIMONA DIRVADIU Architecte USI**

Simona Dirvadiu

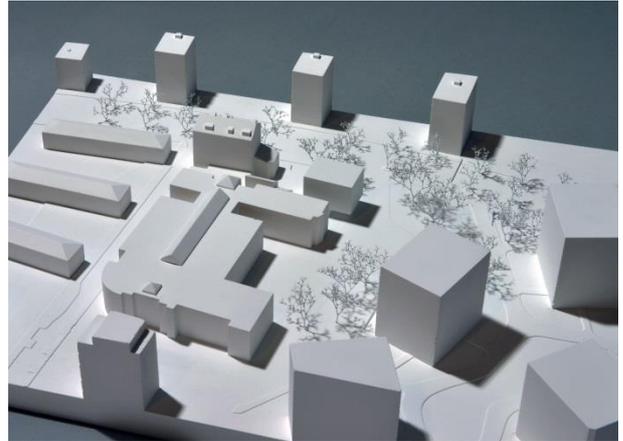
Rue de Nantes 39, 75019 Paris, France



10  
OBELIX

**COMAMALA ISMAIL  
ARCHITECTES Sarl**  
Diego Comamala  
Quai de la Sorne 1, 2800 Délémont

**Collaborateur**  
Toufiq Ismail-Meyer



11  
DOM-INO

**GUIDO TRUFFER ARCHITECTE Sarl**  
et  
**PATRICK GIROMINI Architecte UNIGE**  
Guido Truffer, Patrick Giromini  
Route d'Aïre 140, 1219 Aïre

**Collaborateurs**  
Vincenzo Ariu, Sabrina Vallino



12  
FACETTES

**Mathias OSTERTAG Architecte**  
Mathias Ostertag  
Route de Meyrin 12 C, 1202 Genève

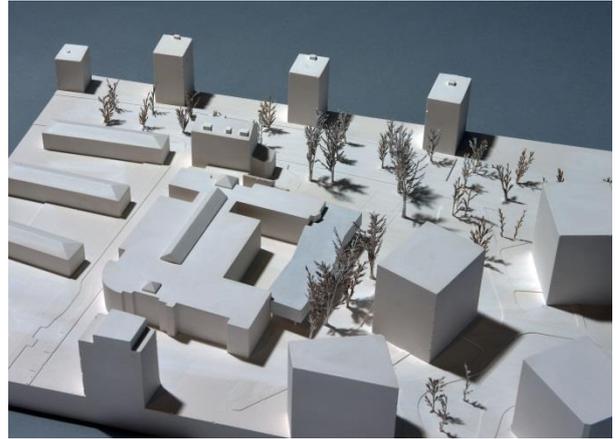
**Collaborateurs**  
Alberto Rodriguez Nieto,  
José Fernandez Reymonde



13  
DESSUS & DESSOUS

**ZACE DESIGN,**  
Division de **ZACE Services SA**  
Thomas Zimmermann  
Chemin Neuf 48 A, 1028 Preverenges

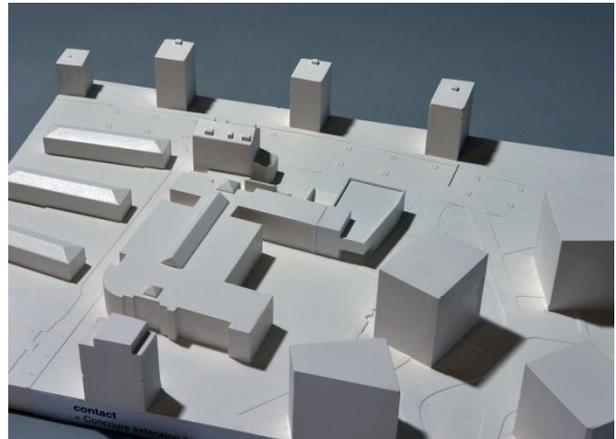
**Collaborateurs**  
Anna-Maria Simatou, S. Dendrou



14  
CONTACT

**CATHRIN TREBEJHR architecte**  
Cathrin Trebejhr  
Chemin de la Gravière 8,  
1227 Les Acacias

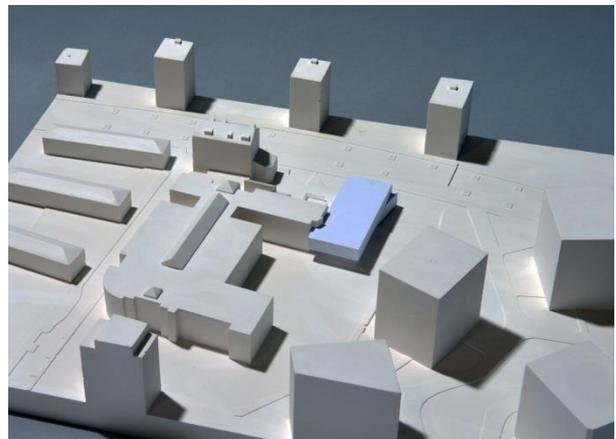
**Collaborateurs**  
Thomas Jouffe, Beatriz Garcia



15  
VALENTIN

**ATELIER D'ARCHITECTURE**  
**NICOUCAR & STEININGER**  
Yasmin Nicoucar et Nicolas Steininger  
Rue des Moraines 18, 1227 Carouge

**Collaborateurs**  
Sandrine Tornare, Renaud Clerel



16

LE PLOT

**50/01 STUDIO D'ARCHITECTURE**

Julien Jouglet  
Cours Victor Hugo 29,  
33000 Bordeaux, France

**Collaboratrice**

Anne-Gaël Cabillic-Jouglet



17

ALEPH

**GARCÉS-DE SETA BONET  
ARCHITECTES SLP**

et

**A-ARCHITECTES Sàrl**

François Joss  
Avenue Châtelaine 43, 1203 Genève

**Collaborateurs**

Jordi Garcés, Daria De Seta, Anna Bonet,  
Antonio Tartaglia, Jordi Calvet,  
Barabara Tirone, Anthony Joss



18

VICTOR A.

**ENRICO PRATTI & LORENZO LOTTI  
Architectes SIA FAS**

Enrico Pratti, Lorenzo Lotti  
Rue du Môle 38bis, 1201 Genève



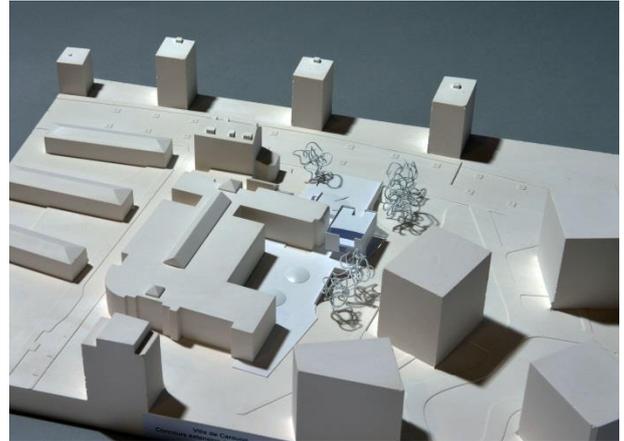
19  
LE SOL VIVANT

**RONALD SIRIO ARCHITECTES**

Ronald Sirio  
Rue Diderot 27,  
93100 Montreuil sous bois, France

**Collaborateurs**

Rached Sfaxi, Julie Vinois,  
Barbara Spitzer



20  
PALAFITTE

**REFFO BOLLINGER Sàrl**

David Reffo  
Rue du Beulet 4, 1203 Genève

**Collaborateur**

Thomas Bolliger



21  
LES TOUPIES

**D2 ARCHITECTES ET ASSOCIÉS SA**

Patrick Demuylder  
Route des Jeunes 5, 1227 Acacias

**Collaborateurs**

Anthony Hayward, Naoial Karimine,  
Patrick Henriques, Sylvia Braun



23

WHIFF WAFF

**NOMOS GROUPEMENT  
D'ARCHITECTES**

Lucas Camponovo  
Rue Boissonnas 20, 1227 Les Acacias

**Collaborateurs**

Massimo Bianco, Katrien Vertenten



24

UP

**COLLINFONTAINE ARCHITECTES Sàrl  
et**

**HENDRIK VAN BOETZELAER  
Architecte**

Didier Collin, Henrick van Boetzelaer  
Rue Ronzades 3, 1227 Acacias

**Collaborateur**

Balise Fontaine



25

DOMINO

**ARCHITECH SA**

Jean-Daniel Pasquettaz  
Route de Meyrin 12 A, 1202 Genève

**Collaboratrices**

Vanessa Munoz Castello,  
Isabel Stella Alvarez



26

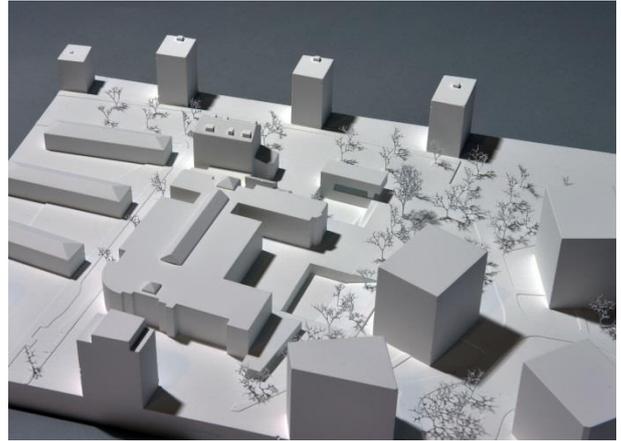
DEUCE [dju : u]

**CARNEIRO ARCHITECTES SA**

Antonio Carneiro  
Avenue Cardinal Mermillod 36,  
1227 Carouge

**Collaborateurs**

Daniela Quattropiani, Alex Contestabile,  
Javier Müller Lamothe, Maxime Coquet,



28

FRAGMENTS

**ANGELO MASTROMARINI Architetto**

Angelo Mastromarini  
Via Paolo Sacchi 44, 10128 Torino, Italie

**Collaborateurs**

Iliia Dayuma, Roman Jauch



29

DOLINE

**MCD ARCHITECTES**

et

**ASYMPTOTE ARCHITECTURE**

Jean-Michel Droz-dit-Busset,  
Pascal Strübin  
Rue du Roveray 16, 1207 Genève

**Collaborateurs**

Blaise Cartier, Antonio Giordano,  
Mirson Arslani



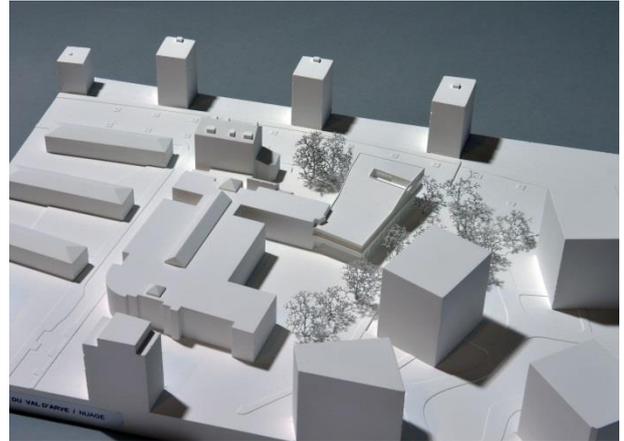
30  
NUAGE

**HONEGGER & LAGNESE  
ARCHITECTES SA**

Jean-Pierre Lagnese  
Rue Louis-de-Montfalcon 8, 1227 Carouge

**Collaborateurs**

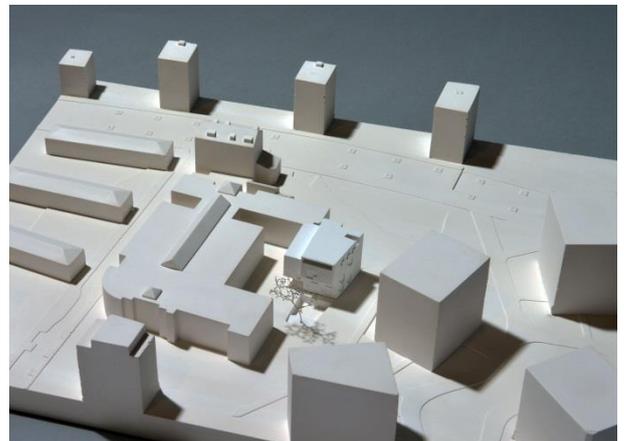
David Gaston, Alexandre Soeiro,  
Marc Honneger, Gilbert Henchoz



31  
'TIKUBE

**LA NOURRICE –  
ATELIER D'ARCHITECTURE**

Olivier Dollfus  
Rue Saint-Michel 57f,  
69007 Lyon, France



32  
L'ESPACE AÉRIEN

**JOAO EDGAR CARVALHO  
DA SILVA PONTES**

Joao Carvalho Pontes  
Rua Cândido Da Cunha, 182 2° esq  
4750-276 Barcelos, Portugal



33  
PLUS PREAU

**ALFREDO MUMENTHALER**  
Architecte DPLG  
et  
**RAMÓN GONZÁLEZ CARBALLADA**  
Alfredo Mumenthaler  
Avenue Rosemont 6, 1208 Genève

**Collaborateurs**  
Alba Pérez Espiñeira, Mathias Schütte,  
Íñiqui Garcia Arribas,  
Fernando Pancorbo Lancharro



34  
LE PAVILLON

**BÄRG & MAREE Sàrl**  
Sophie Marée, Valentine Bärge  
Avenue de la Grenade 10 A, 1207 Genève

**Collaboratrice**  
Eleonora Calcaterra



35  
LUNETTES

**THOMAS BREGMAN**  
Architecte EPFL SIA  
Thomas Bregman  
Rue Prévost Martin 22, 1205 Genève

**Collaborateurs**  
Jean-Baptiste Geley, Marius Guillemot,  
Valentin Thoniel, Marine Beaumanoir



36

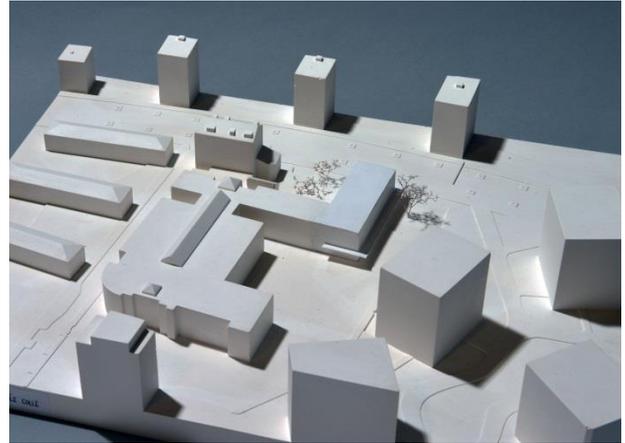
CAMEL RECTANGLE COLLÉ

**NICOLAS SENJARIC**

Route du Coin 220, 74160 Collonges-  
sous-Salève, France

**Collaborateur**

Gilles Stolz



## **IMPRESSUM**

**Rédaction :** Nicola Chong, Philippe Waller  
**Textes :** Stéphanie Lammar, Antonio Gallina, Pierre-Alain Dupraz,  
Sara Martin Camara, Pierre-André Simonet,  
Damien Chevalley

**Crédit photographique :**  
Page 3 : Service de la mensuration officielle de la République et  
Canton de Genève  
Photos des maquettes : Claudio Merlini, photographe, Genève